



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(35^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} séance du vendredi 25 octobre 1985

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE M. GUY DUCOLONE

1. **Loi de finances pour 1986 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3507).

Techniques de la communication

- M. Forgues, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. Hage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.
- M. Fillioud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.
- M. le président.
- MM. le rapporteur pour avis, le secrétaire d'Etat, le président.
- MM. Péricard,
Schreiner,
Alain Madelin,
Mercieca,
Robert-André Vivien,
Queyranne,
- M^{me} Louise Moreau,

MM. Alain Billon,
François d'Aubert,
Hory.

M. le secrétaire d'Etat.

Les crédits du secrétariat d'Etat chargé des techniques de la communication, qui sont inclus dans les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : I. - Services généraux », seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère des droits de la femme.

Etat E

Lignes 54 et 55. - Adoption (p. 3528)

Le vote sur l'article 45 et les autres lignes de l'état E interviendra lors de l'examen des dispositions concernant les taxes parafiscales.

Article 50. - Adoption (p. 3528)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 3528)

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRESIDENCE DE M. GUY DUCOLONE,

vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

TECHNIQUES DE LA COMMUNICATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication, et des lignes 54 et 55 de l'état E annexé à l'article 45 concernant la radiotélévision.

La parole est à M. Forgues, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la communication et la radiotélévision.

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, mes chers collègues, en présentant ce dernier rapport de la législation relatif aux crédits de la communication et de la radiotélévision, j'ai le sentiment que le paysage de la communication audiovisuelle s'est davantage transformé en quatre ans que depuis les origines de la télévision. Ces transformations ont pourtant été opérées par étapes et sans précipitation.

La loi du 29 juillet 1982 constitue le cadre juridique de la nouvelle politique de la communication audiovisuelle fondée sur deux principes majeurs : l'ouverture progressive de nouveaux espaces et la consolidation du service public. Les crédits consacrés à la communication audiovisuelle passeront de quelque 11,3 milliards à un peu plus de 13,5 milliards, soit une progression très sensible de 18,7 p. 100.

L'équilibre financier du service public repose, pour l'essentiel, sur la redevance et sur la publicité. Le montant de la redevance s'élèvera l'an prochain à 7,4 milliards de francs et représentera 55,5 p. 100 des crédits. Le montant des ressources de publicité atteindra 3,3 milliards, soit 24,4 p. 100 des crédits.

Il convient de remarquer, à cet égard, que les tarifs de la redevance ne progresseront que très légèrement : de 2,9 p. 100. Ainsi, la redevance pour un récepteur noir et blanc augmentera-t-elle de 10 francs, et de 15 francs pour un récepteur couleur. Les tarifs de la redevance vont devenir les plus faibles d'Europe. L'accès aux trois chaînes de service public coûtera 1,48 franc par jour pour un récepteur couleur et moins d'un franc pour un récepteur noir et blanc.

Il convient également de remarquer que l'abaissement du taux de T.V.A. assise sur la redevance, 7 p. 100 au lieu de 18,6 p. 100, va dégager une ressource supplémentaire de 700 millions de francs pour le service public, la perte pour le Trésor étant, bien entendu, d'un montant équivalent. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai appris ce matin que les chiffres que j'ai cités dans le rapport et qui concernaient l'accroissement du parc des téléviseurs et des magnétoscopes n'étaient pas exacts. Ils m'avaient été communiqués par le service de

la redevance. J'espère que vous pourrez les corriger, même si vous n'êtes pas responsable de ces erreurs. En tout cas, ces erreurs ne manquent pas d'accroître mes interrogations sur les conditions de recouvrement de la redevance. Il convient également de remarquer l'effort de solidarité consenti en faveur des personnes âgées et des invalides. Aujourd'hui, environ 2 250 000 personnes âgées sont exonérées de la redevance. Sa répartition entre les organismes du service public évolue de manière très contrastée et selon les besoins d'équipements. Ainsi, pour l'I.N.A., une baisse de 37,8 p. 100 risque de provoquer une rupture brutale dans des opérations d'investissement pluriannuelles. Peut-être conviendrait-il de la compenser en cours d'année par une attribution du compte spécial de la Régie française de publicité où sont placés les excédents des recettes publicitaires.

Le budget du service public de l'audiovisuel pour 1986 permettra à ce dernier de poursuivre trois objectifs prioritaires : promouvoir la création, réussir la décentralisation et développer l'action internationale.

L'effort entrepris en faveur de la création doit être apprécié non seulement en termes de volumes horaires ou financiers consacrés aux programmes et aux infrastructures de production, mais aussi en fonction des actions entreprises pour aider la production privée, promouvoir la recherche ou favoriser la création dans les nouveaux médias. Le service public doit jouer un rôle d'entraînement dans la création audiovisuelle mais son action doit être appuyée par une politique plus large d'encouragement à l'industrie française de programmes. L'an prochain, le total des mesures nouvelles en faveur des programmes s'élèvera à 570,3 millions de francs et le total des crédits directement affectés à la création audiovisuelle augmentera de 14,7 p. 100 par rapport à cette année. Les crédits affectés à la création cinématographique s'accroîtront, eux, de 9,8 p. 100.

La S.F.P. est évidemment l'instrument majeur du développement de l'industrie de programmes. Le renouvellement et la modernisation de son matériel de production vont s'accélérer en 1986 grâce à un redéploiement interne des moyens financiers et à une bonne gestion.

Le fonds à la création audiovisuelle sera remplacé par le compte de soutien à l'industrie cinématographique et à l'industrie des programmes audiovisuels, créé par la loi de finances. Ce compte sera alimenté par un prélèvement sur le produit de la redevance et des messages publicitaires des sociétés T.F.1, Antenne 2 et F.R. 3 et par une taxe sur les ressources des sociétés bénéficiaires d'une autorisation ou d'une concession et diffusant des programmes de télévision.

Deuxième objectif : réussir la décentralisation. L'effort en faveur du développement de la télévision régionale s'articule autour de deux axes : la production et la programmation.

Depuis 1982, F.R. 3 a pu renforcer ses moyens de production et les grilles de programmes retenues à partir de septembre 1985 conduisent à un accroissement de la production régionale. Radio France bénéficiera de deux millions de francs en mesures nouvelles, et poursuivra l'effort de décentralisation entrepris depuis la loi de juillet 1982.

Troisième objectif : le développement de l'action internationale. Elle se poursuit dans deux domaines, par l'extension des zones de desserte de R.F.I. - ainsi Radio France internationale pourrait couvrir, notamment, le Nord des Etats-Unis et le Canada, et améliorer sa diffusion en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

France media international recevra une dotation de 15 millions de francs afin de poursuivre son activité dans le domaine de la production. Cette société de commercialisation à l'étranger des produits audiovisuels français devra parvenir à l'équilibre à la fin de l'exercice 1986.

Si le budget de la communication audiovisuelle est en forte progression, le montant des aides publiques à la presse reste, lui, tout à fait stable : les aides directes seront reconduites en

francs courants et s'élèveront à 171,7 millions de francs. Les aides indirectes sont évaluées à hauteur de 5,8 milliards de francs en 1985.

Les mécanismes d'aides à la presse ne feront l'objet d'aucune réforme, à l'exception de deux aménagements depuis longtemps attendus. Premier aménagement : le fonds d'aide aux quotidiens nationaux à faible capacité publicitaire est pérennisé. Ainsi sera supprimé le facteur d'incertitude que constituait l'obligation de sa reconduction annuelle. Le fonds sera doté, comme cette année, de 14,7 millions de francs.

Deuxième aménagement : le taux de T.V.A. de 4 p. 100 pour les publications non quotidiennes est lui aussi pérennisé. Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, satisfaction a été donnée à la commission des finances. Soyez-en remercié.

En revanche, la réforme des aides indirectes à la presse n'a pas été mise en chantier. On peut le regretter, d'autant que le rapport de la Cour des comptes que j'avais demandé et qui vient de m'être adressé confirme les inconvénients majeurs du système actuel : injustice de l'article 39 bis du code général des impôts et des tarifs postaux préférentiels, sélectivité insuffisante des aides et absence de prise en compte de l'environnement économique des entreprises de presse aussi bien en amont - je pense à l'industrie papetière et à l'imprimerie - qu'en aval, je veux parler du régime de la distribution.

Cela dit, votre budget sera solide et cohérent. Il s'inscrit parfaitement dans la logique de la loi du 29 juillet 1982 et des budgets qui ont succédé à cette loi. Il affiche nettement ses priorités : la création audiovisuelle, la décentralisation, l'action internationale du service public, enfin, et contrairement à ce que va affirmer mon successeur à cette tribune, M. le rapporteur pour avis (*Sourire*), il consolide le service public de l'audiovisuel.

Pour toutes ces raisons, la commission des finances a adopté les crédits de la communication pour 1986 ainsi que les articles rattachés.

M. Alain Billon. Très bien !

M. le président. La parole est M. Hage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la communication et la radiotélévision.

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen des crédits de la communication et du service public de la radiotélévision pour 1986 ne saurait être dissocié de la politique menée en ces domaines depuis bientôt cinq années.

Lors, qu'il s'agisse de la presse ou de la radiotélévision, votre rapporteur se doit d'exprimer son extrême inquiétude, dût-on en souffrir sur ces bancs. Il n'a pas voté les crédits après leur examen en commission. Il s'en est remis, suivant l'expression consacrée, à la sagesse de la commission, qui, elle, a cru devoir les voter.

Je vous parlerai moins de la paille des chiffres que du grain des choses et n'entreprendrai pas de résumer mon rapport. Sa substance apparaît déjà à la seule lecture des titres des parties et des têtes de chapitre.

J'y dénonce, en ce qui concerne la réforme des aides à la presse, un engagement non tenu. J'y déplore une grande ambition abandonnée, celle de la garantie institutionnelle de l'indépendance et du pluralisme du service public de l'audiovisuel. J'y décris la liberté fourvoyée des radios locales privées - les radios associatives, notamment - les télévisions privées comme de nouvelles zones d'ombre, les retards préoccupants des réseaux câblés, la mise aux enchères, pour ne pas dire la braderie, des canaux des satellites de télévision directe.

Mais, plus gravement encore, au delà des hésitations et des confusions apparentes, j'invite mes collègues à découvrir une cohérence : celle du rétrécissement progressif du rôle du service public, rôle non exclusif mais irremplaçable qui exige le renforcement des moyens et la modernisation des structures, notamment de l'outil de production et de création, l'assainissement et la rationalisation des modalités de financement, la participation aux nouvelles techniques.

Sur la presse écrite, d'abord, votre rapporteur tient à souligner que la dégradation de la presse quotidienne d'information politique et générale se poursuit.

Les débats de 1984 avaient démontré la nécessité et l'urgence d'une réforme des aides économiques et fiscales à la presse écrite. Malgré les engagements gouvernementaux

repetés, le projet de loi de finances pour 1986 maintient des mécanismes générateurs de concentration des titres et d'uniformisation des contenus.

Il en est ainsi - malgré l'opposition du groupe communiste, du dispositif de l'article 39 bis du code général des impôts, qui tend à aider les journaux « riches », à augmenter les difficultés des journaux « pauvres » et dont l'injustice avait été démontrée, il y a plus de six ans déjà, par le rapport Vedel. Un véritable fonds d'aide à la modernisation de la presse doit être mis en place.

Les nombreux travaux effectués tant au niveau gouvernemental qu'au sein de notre assemblée semblaient amplement suffisants pour qu'on puisse préparer un projet de réforme législative. A défaut d'une telle réforme, le budget ne nous propose même pas d'augmenter notablement les aides directes et indirectes à la presse, les premières n'étant maintenues qu'en francs courants. Votre rapporteur dénonçait déjà, l'année dernière, la forte amputation des aides en matière de téléphone ou de transports, par exemple.

Certes, on se doit d'apprécier la pérennisation du fonds d'aide aux quotidiens nationaux à faible capacité publicitaire, mesure reconduite depuis trois années. Mais l'insuffisance du fonds demeure.

Le nombre de journaux bénéficiaires - cinq en 1985 - risque de s'accroître, surtout avec la dérégulation du marché publicitaire qui résultera de l'autorisation prochaine des télévisions hertziennes privées. Par ailleurs, les quotidiens régionaux, que l'on oublie trop souvent, ne bénéficieront toujours pas du fonds, ce qui compromet le pluralisme et le rôle qu'ils jouent dans la vie et le développement des régions.

Quant aux aides indirectes, outre l'article 39 bis déjà évoqué, votre rapporteur doit regretter, malgré la pérennisation du taux de T.V.A. à 4 p. 100 pour les périodiques, que la presse syndicale et associative ne puisse toujours pas bénéficier du taux réduit à 2,1 p. 100. Il pense même qu'une réflexion devrait être engagée afin de ne plus assujettir la presse à la T.V.A. La presse ne doit pas être traitée comme une marchandise ordinaire. Sa contribution à la formation des opinions et à la réflexion civique, indispensables à l'exercice de la citoyenneté, mériterait que des décisions soient prises en ce sens par le Parlement.

On reproche souvent à votre rapporteur et à ses amis politiques d'être des partisans du « tout-Etat ». Outre qu'ils refusent ces affirmations, ils estiment qu'un démocrate doit voir dans la presse une sorte de mission de service public ou, à tout le moins, d'intérêt général. Sa réalisation est confiée à des initiatives privées auxquelles l'Etat se doit d'apporter un concours financier propre à éviter les concentrations et à maintenir le pluralisme.

Cette conception est d'ailleurs cohérente avec nos réflexions sur le service public de la radiotélévision. Un service public rénové et modernisé, puissant et offensif, créatif, soucieux du pluralisme de l'information et des programmes, c'est tout le contraire d'une bastille assiégée. En concurrence avec les institutions privées, il contribue à la mise en œuvre des meilleurs programmes possibles.

Ainsi défini, il n'a pas à craindre la concurrence. C'est la tyrannie des indices d'écoute et l'uniformité des programmes qui le conduisent à sa perte.

Nous voulons qu'il joue réellement un rôle pilote et nous devons lui en attribuer les moyens.

Or votre rapporteur s'interroge, s'agit-il, dans ce budget, des crédits du seul service public de la radio-télévision ou de crédits publics destinés largement aux grands groupes privés multimédias ? Autrement dit, s'agit-il d'un budget d'amputation du service public ?

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. De consolidation !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. En un mot, dans quelle mesure ne s'agit-il point de crédits publics privatisés ?

Le Gouvernement a annoncé la création de deux chaînes de télévision privées nationales et sa majorité vient en outre d'approuver la création de télévisions privées locales. Cet événement, dont les prémices apparaissaient déjà dans la loi de 1982 - votre rapporteur ne peut ici s'empêcher de rappeler qu'avec ses collègues communistes il s'était abstenu de voter cette loi - va induire un bouleversement total et incontrôlable du paysage audiovisuel français.

Ainsi, l'ouverture à "l'hertzien court" remet en cause, en premier lieu, l'immense pari technologique, industriel et culturel que représente le choix de la fibre optique et le plan

de câblage du pays. Certes, le câble optique ne véhiculera que pour une toute petite part des programmes télévisés. L'essentiel consistera en des services interactifs, du téléphone à l'informatique, de la télématique à la monétique, des échanges commerciaux à la vidéo-conférence. Mais l'on peut déjà constater que certaines conventions de câblage optent, partiellement, pour le câble coaxial. N'est-ce pas, monsieur Schreiner ?

De plus, les équilibres financiers en la matière sont fragiles. En lançant l'idée des télévisions privées, M. le président de la République n'a-t-il pas pris le risque d'interrompre le plan câble à peine en chantier ?

La même remarque vaut, en second lieu, pour nos satellites de télévision directe : TDF 1 et TDF 2. Par exemple, la Compagnie luxembourgeoise de télévision, dont on a beaucoup parlé, se chargera-t-elle d'un satellite qui ne sera pas lancé avant la mi-86 ni opérationnel avant le début 87, si on lui offre plus vite, et peut-être moins cher, un réseau hertzien à vocation nationale ?

En troisième lieu, enfin, les chaînes du service public n'iront-elles pas davantage encore à la recherche du plus fort taux d'écoute, à la multiplication des séries, aux variétés uniformisantes, à la concurrence absurde ? Cet avenir, ne l'ont-elles pas d'ailleurs anticipé ?

C'est dans ces conditions que le budget pour 1986 va voir une partie de ses ressources servir à financer des services privés de télévision.

L'établissement public de diffusion, T.D.F., va investir des sommes importantes pour l'équipement des futures télévisions privées, soit hertziennes, soit satellitaires. Déjà, T.D.F. a considérablement investi, en 1984 et 1985, dans l'opération Canal Plus, première chaîne privée française. En 1985, environ 40 p. 100 du budget total des investissements de T.D.F. a été consacré à la préparation du « terrain » pour le privé. En 1986, ce pourcentage va passer à 55 p. 100. A cette fin, T.D.F. va recourir massivement à des emprunts.

Au surplus, les sociétés de commercialisation, concernant le satellite lui-même, et le projet de Pierre Desgraupes, Canal 1, n'étant pas encore juridiquement constituées, les sommes destinées à la part de financement public sont portées au budget de T.D.F., ce qui ressemble fort à de l'astuce administrative !

On a déjà objecté à votre rapporteur que T.D.F. conserve la maîtrise et la propriété de ses équipements, lesquels seront loués à des sociétés privées. Mais les conditions dans lesquelles le cahier des charges, exorbitant et léonin, de Canal Plus a été imposé à T.D.F. font douter de la pertinence de l'opération.

Dans un budget voué de façon déclarée à la rigueur, il y avait sans doute d'autres priorités que l'ouverture au privé. La priorité des priorités aurait dû être l'amélioration du service public de la radio et de la télévision.

On nous annonce un budget de la radio-télévision en progression de 18,7 p. 100. Mais, si l'on tient compte de ce qui va profiter effectivement au service public, la progression n'est plus que de 6 p. 100 ! Il y a donc là un artifice.

Compte tenu des retards accumulés et des efforts à entreprendre pour remettre le service public sur ses rails, le budget de 1986 ne permettra pas de remplir certaines des missions que le service public peut seul satisfaire, comme la résorption des zones d'ombre, en montagne notamment, ou encore, dans un ordre d'idées voisin, les émissions en direction des centaines de milliers de personnes malentendantes, envers lesquelles le service public a les mêmes obligations qu'envers les autres contribuables. A la veille d'une échéance électorale, ce problème devrait retenir toute l'attention d'un gouvernement démocratique. Il retient, en tout cas, l'attention du rapporteur, qui est aussi président de l'intergroupe parlementaire sur les problèmes des personnes handicapées, et qui a été interpellé maintes fois à ce sujet par les associations représentatives des malentendants.

De la même façon, la décentralisation semble avoir vécu : FR 3, Radio France, R.F.O. ne pourront pas développer leurs actions régionales.

Quant à R.F.I., le ministre des relations extérieures lui retire sa subvention.

L'Institut national de l'audiovisuel ne pourra pas informer et sauvegarder l'ensemble du patrimoine audiovisuel national, pourtant le plus riche du monde.

De quelles ressources disposeront donc les organismes du service public ?

Le produit de la redevance va augmenter de plus de 10 p. 100 essentiellement grâce à la baisse du taux de T.V.A. de 18,6 p. 100 à 7 p. 100. Mais, une fois déduites les sommes allouées au projet Desgraupes, au fonds de soutien du cinéma et des industries de programme, et aux droits d'auteurs à raison de la loi Lang, restera-t-il 100 millions de francs pour le développement des programmes ? Je renvoie ici aux hypothèses chiffrées dans mon rapport.

Le maintien du taux de publicité à 23,51 p. 100 du total des ressources du service public recouvre déjà une forte progression, mais voici que se développe la pratique du parrainage ou des coproductions publicitaires pourtant prohibée par les cahiers des charges. Interrogeons-nous sur cet aspect : la publicité constitue-t-elle un appoint à la redevance ou bien serait-ce désormais l'inverse ? Déjà T.F.1 et Antenne 2 sont financées à près de 60 p. 100 par la publicité ! Votre rapporteur pense que l'adage « qui paie commande », doit être gravement médité.

Les crédits consacrés à la création audiovisuelle sont en très faible progression : 0,6 p. 100 si l'on excepte les implications en personnel. Encore une fois, notre culture, notre créativité, notre identité vont en pâtir.

Déjà le niveau de la production privée de programmes avoisine celui de la S.F.P. Il n'est pas anormal que le privé soit présent dans la production audiovisuelle. Ce qui l'est, c'est que le potentiel de la S.F.P. et l'expérience qu'elle a acquise soient sous-utilisés. La télévision a besoin de bons programmes diversifiés, qui naitront d'une concurrence stimulante.

Les personnels de l'audiovisuel ont un rôle éminent à jouer pour faire progresser le service public. En 1986, leur effectif est stabilisé, hormis 563 cachetiers dont la situation se trouve enfin régularisée : ce n'est que justice.

C'est dans ce paysage audiovisuel que nous est proposé le projet de budget pour 1986. Un paysage marqué par les perspectives d'une déréglementation, par la venue des télévisions privées et ses conséquences sur le marché publicitaire, par la constitution de radios locales privées en réseaux, par les incertitudes sur le câble et le satellite. Quel est donc l'avenir des chaînes de télévision et des radios publiques ?

De nouveaux moyens de financement sont à dégager. A commencer par le remboursement par l'Etat des exonérations de redevance.

En échange d'une faible augmentation de la redevance, Canal Plus pourrait devenir cette quatrième chaîne de service public diffusant tout de suite à tous et en clair. Cette transformation obtiendrait en France un grand succès populaire.

Votre rapporteur soumet à votre réflexion le chiffre suivant : la redevance représente, par jour et par personne, 53 centimes pour les trois chaînes de télévision et les chaînes de radio.

Le service public n'existe pas pour lui-même : sans téléspectateurs, il n'y a plus de service public. Les téléspectateurs veulent de la qualité, du pluralisme dans les programmes et l'information. Il serait dangereux de les décevoir, en leur servant cacophonie et, si j'ose ce néologisme, « cacovision ».

Pour des raisons historiques, la France s'est dotée d'un service public qui, peu à peu et malgré les difficultés, a mis très haut la barre de la qualité. Il ne s'agit pas, évidemment, de refaire aujourd'hui l'O.R.T.F. Mais le monde, la communication, le goût des publics bougent. La télévision est une grande question nationale. Ni les budgets en trompe-l'œil ni les « télé-frac » n'apporteront les réponses démocratiques conformes à l'intérêt des téléspectateurs et du pays.

M. Paul Mercieco. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, quelques mots d'abord à l'adresse de vos rapporteurs.

Je remercie M. Forgues de l'excellente analyse qu'il a présentée au nom de la commission des finances.

Il était utile, en effet, de rectifier l'erreur matérielle qui s'était glissée dans son rapport écrit.

Je précise donc, pour que rien n'échappe à la connaissance de l'Assemblée nationale, que le dernier relevé officiel opéré par le service de la redevance à la date du 30 juin 1985 fait

état de 16 334 974 comptes. Par rapport au résultat enregistré au 30 juin 1984 - donc sur une période d'une année - ce chiffre représente une augmentation d'environ 250 000 unités. Sur ces quelque 16 millions de comptes, ceux se rapportant aux magnétoscopes figurent pour 1 092 820 unités. Contrairement à certaines rumeurs qui se sont répandues et à certaines campagnes qui se sont développées récemment, les rentrées des redevances télévision et magnétoscopes se situent donc à un niveau tout à fait satisfaisant et en tous points comparable à celui qu'atteignent les rentrées fiscales, qu'il s'agisse des impositions nationales ou locales.

Quant à M. Georges Hage, je n'ai rien à lui dire parce qu'il n'a posé aucune question mais s'est borné à asséner des affirmations souvent gratuites. Je ne puis que lui faire remarquer - et je ne suis sans doute pas le seul à penser de la sorte - qu'il s'est davantage exprimé en tant que député communiste que comme rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

En effet, j'avais cru comprendre que la commission s'était prononcée en faveur des crédits qui lui étaient soumis. Or M. Hage n'a fait que prononcer un long réquisitoire alors qu'il aurait dû appeler l'Assemblée nationale à voter les crédits qu'il avait mission de rapporter. En définitive, son intervention aurait pu être imputée sur le temps de parole des orateurs communistes.

Mesdames et messieurs les députés, en vous présentant ce cinquième budget relatif à la communication audiovisuelle et à la presse - le dernier de la législature - je remercie tout d'abord l'Assemblée nationale d'avoir constamment soutenu et accompagné la politique audacieuse, volontariste, novatrice mais difficile conduite par le Gouvernement dans des secteurs aussi sensibles que ceux-ci.

Nous aurons en effet - qui pourrait le nier ? - beaucoup avancé en cinq années, après un long temps d'immobilisme, en créant un droit nouveau, ouvrant notre pays aux technologies modernes de communication ; en rompant avec le monopole ; en établissant la distance nécessaire entre le pouvoir politique et les responsabilités dans l'audiovisuel public ; en autorisant la diversification des sources et des initiatives ; en permettant l'apparition et le développement de radios privées, de réseaux de câbles, de chaînes de télévisions nouvelles ; en renforçant dans le même temps - oui, monsieur Hage, et je vais le démontrer - et de façon importante, le service public ; en lui fixant des missions nouvelles, et notamment - oui encore, monsieur Hage - la décentralisation.

Précisément, à propos de décentralisation radiophonique, qu'on se souvienne du rapport que M. Olivier Guichard avait rédigé en 1976, à bien des égards remarquable et tellement intéressant que la majorité d'alors l'avait jugé trop audacieux pour lui donner une suite législative. En effet, ce rapport proposait une chose qui avait, à l'époque, paru une révolution : la création d'une radio par département, naturellement une radio d'Etat.

Nous, vous, majorité de l'Assemblée nationale, avec la loi de 1982, avons fait le pari de la liberté. Grâce à cette création juridique et à la volonté des hommes, par leurs initiatives et leur capacité d'agir et de créer, il y a aujourd'hui plus de 1 300 radios locales privées qui diffusent leurs programmes sur l'ensemble du territoire national.

Cette même loi a donné au secteur public son autonomie en le libérant de la tutelle directe et tatillonne où il avait été maintenu jusque-là.

Il n'y a plus de ministre de l'information. Les présidents de chaîne assument seuls et pleinement la responsabilité éditoriale des programmes qu'ils diffusent. Ils ne sont plus désignés en conseil des ministres, mais choisis par la Haute Autorité qui a su, en quelques années, et quoiqu'on dise ici ou là, manifester et asseoir l'indépendance qui lui a été confiée par la loi.

L'autonomie du secteur public de l'audiovisuel a été accompagnée par un renforcement de ses moyens et de ses missions : l'ensemble des ressources dont il dispose a doublé depuis 1982, passant de 6,5 milliards de francs en 1982 à 13 milliards de francs dans le budget qui vous est aujourd'hui proposé. Cet accroissement a constamment été associé à une volonté de rationalisation dans l'utilisation des moyens budgétaires et en personnel affectés aux programmes et à la création et, notamment, de redéploiement tout à fait important des effectifs entre les différents organismes du service public.

Cet accroissement des moyens a permis à la radio-télévision nationale non seulement de développer ses programmes traditionnels mais d'en augmenter de façon considérable - qui ne le verrait ? - les horaires le matin, l'après-midi, le soir, sans oublier, comme l'a souligné M. le rapporteur de la commission des finances, les missions spécifiques de régionalisation, de décentralisation et de développement des actions outre-mer et internationales.

Les chiffres sont là : il y a quatre ans, au moment du vote de la loi de 1982 les programmes sur les stations régionales de F.R. 3 se limitaient - tous les députés de province qui sont ici le savent - à vingt minutes de journal ou de magazine par jour. Il y a aujourd'hui trois heures de programmation libre sur les stations régionales de F.R. 3 avec, pour une bonne moitié, des productions originales réalisées dans l'ensemble régional.

De même, Radio France, grâce à la création de dix-sept ou dix-huit radios départementales dans le cadre des plans « Harmonie », à la mise à niveau et à l'ajustement des quarante ou cinquante unités décentralisées créées entre l'année dernière et cette année, a aujourd'hui constitué un vrai réseau de radios locales de service public. De quelques dizaines de milliers d'heures en 1981, la programmation de Radio France, grâce à ce réseau local, représentera, à la fin de 1985, plus de trois cent mille heures de programmes différenciés.

Si ce n'est pas là un effort fantastique de décentralisation et de régionalisation, de création d'institutions de radio et de télévision sur le plan local, qu'on m'explique !

On peut ne pas être pour la décentralisation. On peut être pour une autre politique mais qu'on ne prétende pas être pour la décentralisation sans reconnaître ce qui a été fait. Les chiffres que j'indique sont difficilement contestables.

De même pour R.F.O., nous avons mis en place, il y a quatre ans, un plan de développement pluriannuel visant à créer dans chacun des départements et des territoires d'outre-mer un second canal de télévision. L'action est déjà largement entamée puisque la seconde chaîne est apparue à La Réunion à la fin de l'année 1983, à la Martinique et à la Guadeloupe à la fin de 1984 et fera son apparition dans quelques semaines, avant la fin de cette année, à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Guyane.

En matière d'action radiophonique internationale, là aussi les progrès sont tout à fait spectaculaires. Je me réjouis qu'ils répondent aux vœux souvent exprimés - je crois pouvoir dire de façon unanime - par les commissions de l'Assemblée nationale et par tous les députés sur quelques bancs qu'ils siègent.

Lorsque nous sommes arrivés au Gouvernement, au printemps 1981, la France avait perdu depuis une dizaine d'années toute position significative dans la compétition pour la présence par les ondes à travers le monde. Le français était de moins en moins écouté ; la culture française, le patrimoine de notre pays, le point de vue de la France sur les grands événements du monde n'étaient plus que chuchotés. Nous avons donc décidé de mettre en place avec Radio France internationale un plan de développement et de rattrapage de cinq ans.

D'abord, il a fallu doter ce réseau de moyens nouveaux de diffusion lui permettant d'atteindre dans de bonnes conditions de réception la majeure partie des terres habitées : l'Afrique, l'Amérique, le Proche-Orient, la zone Pacifique et l'Asie du Sud-Est ; d'où la création - vous en avez parlé, monsieur le rapporteur spécial - du centre émetteur de Montsinéry en Guyane, dont nous avons inauguré l'année dernière les premiers émetteurs et une nouvelle tranche est inscrite dans les crédits qui vous sont soumis à destination de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale et d'une partie de l'Amérique du Sud ; d'où des actions de prolongation des émetteurs hertziens par des accords avec des câblo-distributeurs ; d'où des projets d'implantation dans la zone du Pacifique ou dans l'océan Indien avec des échanges d'heure-fréquence avec des émetteurs appartenant à d'autres organismes.

Ensuite, l'effort en matière de diffusion a naturellement été accompagné d'efforts en faveur des programmes. Les émissions traditionnelles, directement reprises des programmes de Radio France, sont complétées par des émissions spécifiques en français ou dans la langue du pays desservi. En 1981, la France diffusait cent vingt-cinq heures seulement de programmes par semaine dont la moitié d'émissions spécifiques, le reste étant repris des programmes de Radio France. Le

volume en 1985 dépasse les six cents heures, dont 90 p. 100 d'émissions spécifiques. Ainsi, en trois ans seulement, la France est passée du vingt-huitième au dixième rang mondial et devrait être, à la fin de 1986 - si vous adoptez les crédits qui vous sont présentés - à la sixième ou à la septième place.

Je crois avoir démontré, à travers ces éléments de diagnostic, que le service public de l'audiovisuel se porte bien. D'ailleurs, les sondages, les enquêtes le prouvent - je citais tout à l'heure l'augmentation significative des comptes : les Français passent de plus en plus de temps devant leur téléviseur : c'est donc que leur désir de distraction, d'information ou de réflexion est satisfait.

Ces rappels sur le chemin déjà parcouru doivent rester en mémoire au moment où le Gouvernement, dans le droit fil de la loi de 1982, décide de franchir une étape supplémentaire dans la liberté de communication audiovisuelle avec l'ouverture prochaine des télévisions privées. C'est précisément parce que le service public de l'audiovisuel s'est aujourd'hui suffisamment renforcé qu'il est désormais possible de permettre cette concurrence privée. D'ailleurs, le projet de budget pour 1986 s'inscrit parfaitement dans cette perspective en lui donnant les atouts nécessaires pour affronter cette concurrence qui débouchera sur une plus grande liberté de choix des téléspectateurs : ce qui est, après tout, l'objectif essentiel visé par tout le monde.

Ce budget est un budget prioritaire si on le compare à l'augmentation qui affecte la plupart des autres secteurs de l'activité. Monsieur Hage, si vous retirez - ce que j'ai toujours pris soin de faire dans toutes les présentations budgétaires auxquelles j'ai procédé - les autorisations d'emprunt de T.D.F., qui sont destinées à financer des opérations devant revenir au privé essentiellement pour la création des réseaux nouveaux, les crédits affectés au service public proprement dit, contrairement à ce que vous avez écrit et dit, enregistrent par rapport à l'année dernière une augmentation de 13,7 p. 100 et non de 6 p. 100. Le cas échéant, je vous présenterai ma règle à calcul !

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Vous avez eu mon rapport !

M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat. Justement ! J'ai constaté que les quelque 56 pages qu'il comporte sont une attaque systématique contre les propositions budgétaires présentées par le Gouvernement et qu'il faut arriver aux deux dernières lignes de la dernière page pour apprendre que la commission les a approuvées !

M. Michel Péricard. Cela regarde la commission, pas le Gouvernement !

M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat. Tout le monde a souligné que le taux de la redevance était en faible augmentation, se situant parmi les plus bas des pays européens.

Je tiens à rappeler - car c'est une mesure de caractère social dont l'importance est grande et qui est souvent oubliée - qu'aujourd'hui, bénéficient de l'exonération complète de la redevance, 2 800 000 Françaises et Français âgés de plus de soixante ans et non assujettis, en raison de la modicité de leur ressources, à l'impôt sur le revenu.

Certains se sont inquiétés des ressources publicitaires attendues et inscrites dans le projet de budget. Je rappelle que le Gouvernement a décidé, au cours du conseil des ministres du 31 juillet dernier, de stabiliser la part des ressources publicitaires autorisées pour le service public strictement au même niveau que l'année dernière, soit 25,3 p. 100 de l'ensemble de ces recettes.

Je vous précise à cet égard que dans les limites de ce plafond de ressources un rattrapage des tarifs en moyenne de 11 p. 100 sera effectué. Il permettra de compenser une partie au moins du retard que je qualifierai d'historique des tarifs de publicité sur les écrans de télévision par rapport aux autres supports.

Ces moyens budgétaires accrus doivent bénéficier en totalité aux programmes et à la création.

La réduction de la T.V.A. sur la redevance sera très importante puisqu'elle passera de 18,6 p. 100 à 7 p. 100, dégageant ainsi 700 millions de francs de recettes supplémentaires.

Une somme de 300 millions de francs est prévue pour la future chaîne éducative et culturelle.

Les ressources des chaînes de télévision affectées aux programmes augmenteront globalement de 3,4 p. 100 au lieu des 0,6 p. 100 prévus par la norme budgétaire globale.

Il est prévu une compensation quasi intégrale de la contribution des chaînes au fonds de soutien au cinéma et aux industries de programmes dont vous avez adopté le mécanisme lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 1986.

Un crédit de 20 millions de francs sera accordé à la S.F.P. pour ses productions propres et un autre de 15 millions de francs sera consacré à F.M.I. pour participer aux coproductions. Mais cet effort exceptionnel, destiné à donner au secteur public les moyens de jouer son rôle dans le nouveau paysage audiovisuel, n'exclut pas, bien sûr, la poursuite de l'action entreprise depuis quatre ans et dont je vous ai rappelé les objectifs et les réussites.

De plus, une somme de 9,5 millions de francs de mesures nouvelles est allouée à Radio France Internationale pour une tranche supplémentaire de l'émetteur de Montsinéry, dont je parlais tout à l'heure, avec un cofinancement du ministère des relations extérieures.

L'effort de réduction des zones d'ombre sera poursuivi avec la participation des collectivités locales et le nouveau centre de recherche de T.D.F. en Lorraine sera mis en place au cours de l'année 1986.

Pour ce qui concerne, monsieur Hage, le satellite de télédiffusion directe T.D.F. 1, il est financé dans le projet de budget pour 1986, comme cela a toujours été fait d'exercice budgétaire en exercice budgétaire depuis le début de cette opération, moitié par l'emprunt, moitié par la redevance. Il n'y a pas là d'innovation. L'amortissement sera assuré par la location des canaux.

Par ailleurs, la politique de modernisation de l'outil de production est confortée.

La S.F.P. recevra 9 millions de francs de dotation supplémentaire en mesures nouvelles pour le renouvellement de son matériel technique.

L'I.N.A. bénéficie d'un crédit de 11 millions pour la poursuite de son programme de modernisation des archives et pour participer à la mise en place, à Bry-sur-Marne, d'un nouvel et important outil de formation aux métiers de l'audiovisuel, qui fonctionnera dès la rentrée de 1986 : l'Institut national supérieur de formation au cinéma et à l'audiovisuel.

Ce sera le premier acte significatif de rapprochement entre les professionnels du cinéma et ceux de la télévision, qui auront beaucoup à gagner de la synergie qui peut en découler. Le site de Bry-sur-Marne, qui a été retenu, permettra également une complémentarité des moyens de la S.F.P. et de l'I.N.A., laquelle devrait conduire à la constitution d'un ensemble harmonieux, l'un des premiers centres de européens de formation aux métiers de l'image et du son.

Pour en terminer avec les principales données de ce budget, je vous indique que les effectifs « budgétaires » se sont en effet, messieurs les rapporteurs, accrus de 563 personnes. Mais il s'agit de la mise en application de la convention collective concernant les cachetiers permanents et non de la création d'emplois. Je fais remarquer à l'Assemblée nationale que, conformément à des vœux souvent émis, ce sera le quatrième exercice budgétaire dans lequel les effectifs de l'ensemble du service public se trouveront pratiquement stabilisés, compte tenu, toutefois, des échanges dus aux efforts de redéploiement entre les différents organismes.

Le vote par votre assemblée des nouvelles dispositions concernant les fonds de soutien au cinéma et aux industries de programme est la preuve, si besoin en était, de la cohérence de la démarche commune du Gouvernement et de la majorité dans le secteur de la communication.

A quoi, en effet, servirait pour le téléspectateur de multiplier les vecteurs et les circuits de distribution si rien n'était fait pour stimuler l'offre de production ?

Plus d'un milliard de francs sera affecté à la création audiovisuelle dans le cadre du budget de 1986, selon les indications que je viens de donner, par le mécanisme des fonds de soutien et le dispositif d'incitation fiscale que le Parlement a adopté au cours de l'été dernier.

C'est pourquoi, lorsque je lis certaines déclarations de l'opposition sur des projets de dénationalisation de telle ou telle chaîne du service public, je m'interroge.

M. Bernard Schreiner. Eh oui ! C'est scandaleux !

M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat. A quoi conduirait inmanquablement la privatisation d'une ou de deux chaînes publiques de télévision ?

Très concrètement, elle aurait pour effet inévitable que la ou les chaînes ainsi privatisées ne pourraient plus, pour exister, recourir qu'à des recettes publicitaires.

Nous connaissons les données et les limites du marché publicitaire en France. Que ceux qui, au-delà de cette assemblée, élaborent des projets de cette nature, ou y croient, ou spéculent sur ces hypothèses, fassent le calcul et se disent qu'une, et à plus forte raison, deux chaînes publiques privatisées — on parle d'Antenne 2 et de F.R. 3 — draineraient à elles seules la totalité du marché publicitaire disponible.

Du coup, cela rendrait parfaitement impossible la création et l'existence de quelque chaîne privée de télévision que ce soit, sur le plan national comme sur le plan local.

Voilà ce que cela veut dire : il n'y aura que trois chaînes !

Ceux qui parlent de privatisation considèrent que cela suffit aux Français, à qui se trouverait ainsi refusée la possibilité d'accéder à des sources supplémentaires d'images.

M. Michel Périllard. C'est votre démonstration ! J'en ferai une autre !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Monsieur Périllard, vous aurez la parole tout à l'heure et je vous écouterai avec grand intérêt.

M. Michel Périllard. J'en suis persuadé !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Je ne sais pas comment vous pourrez sortir de la contradiction que je viens de décrire.

M. Jean-Jack Queyranne. Il n'y croit pas lui-même !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. C'est vrai et M. Périllard a d'ailleurs eu l'occasion de me le faire savoir !

M. Michel Périllard. Que voulez-vous dire ? Vous insultez une fois de plus les parlementaires ?

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Je rappelle, par ailleurs, que le service public de l'audiovisuel n'est pas financé par le budget de l'Etat, mais par les cotisations des usagers.

Ecoutez ceci, monsieur Périllard ! Les chaînes de télévision ne sont pas, que je sache, la propriété de l'Etat.

Elles n'ont pas été financées par l'Etat. Elles se sont constituées, elles ont, de façon quasi exclusive, financé leur patrimoine, formé leurs techniciens, créé leurs équipements grâce à la redevance payée, au fil des ans, par les usagers.

S'il devait y avoir privatisation, qui devrait être indemnisée ? Forcément les usagers, qui ont payé des milliards et des milliards à travers la redevance — depuis un demi-siècle. Or je n'ai jamais entendu parler, par ceux qui avancent l'idée de privatisation, d'une indemnisation des propriétaires, c'est-à-dire l'ensemble des Français. Or sans cette indemnisation, ce ne serait pas une désétatisation, mais bien une spoliation de ceux à qui appartient ce bien précieux.

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial, et **M. Jean-Jack Queyranne.** Très bien !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Heureusement, nous n'en sommes pas là, et je veux croire que nous n'en arriverons jamais là. Tant pis pour ceux qui vendent déjà la peau de l'ours et qui ne réussiront sans doute jamais à le mettre à bas !

M. Michel Périllard. Eh bien, on verra !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Concernant les dispositions budgétaires en faveur de la presse qui vous sont soumises, je serai bref puisque les rapports que nous avons lus et entendus étaient à ce sujet précis et complets.

Il me faut cependant rappeler l'état de droit, ou plutôt de non-droit, trouvé en héritage en 1981.

Les ordonnances de 1944, inappliquées pendant des décennies, avaient eu pour malheureux effet de permettre l'excès et l'abus des concentrations des entreprises de presse et l'établissement de situations de monopole dans un domaine où, pourtant, le pluralisme devrait être la règle d'or.

La loi sur la presse, que vous avez votée malgré toutes les manœuvres d'obstruction de l'opposition, permet enfin de rétablir la transparence financière des entreprises de presse et d'interdire désormais des abus de concentration.

La majorité précédente avait également plaaidé, il est nécessaire de le rappeler une fois de plus, une régression progressive et systématique des aides économiques et des

avantages fiscaux accordés à la presse écrite, qu'il s'agisse du passage à 7 p. 100 du taux de T.V.A. des périodiques, de la disparition de l'article 39 bis du code général des impôts...

M. Michel Périllard. Alors ça, il faut l'entendre !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. C'était, monsieur Périllard, la loi de 1976 applicable au 1^{er} janvier 1982, telle que votre groupe et vous-même l'aviez votée !

M. Michel Périllard. Parlez-nous plutôt de ce que votre projet de loi prévoit cette année pour les aides à la presse !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Etait encore prévue la non-reconduction de l'aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires.

Fort heureusement pour la presse, nous sommes arrivés et nous avons remis en cause ces décisions meurtrières. Nous avons restauré le fonds d'aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires, réévalué de façon significative le fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger, qui a rattrapé, en cinq ans, la moitié du retard que la droite lui avait fait accumuler en vingt-cinq ans.

Mieux, le Gouvernement vous propose aujourd'hui de pérenniser, dans le cadre de la loi de finances pour 1986, le fonds d'aide aux quotidiens à faibles ressources publicitaires ainsi que le taux de T.V.A. de 4 p. 100 applicable aux publications périodiques. Il vous demande également de maintenir l'ensemble des franchises accordées à la presse, c'est-à-dire de reconduire les crédits nécessaires au fonds d'aide à l'expansion, au remboursement à la S.N.C.F. des réductions de tarifs accordées à la presse, à l'allègement des charges supportées par les journaux à raison des correspondants de presse, et au remboursement des transmissions par fac-similé.

De plus, à l'ensemble de ces mesures budgétaires pour 1986, s'ajoute le maintien intégral des aides indirectes.

Au total, mesdames, messieurs les députés, l'ensemble des dépenses directes ou indirectes en faveur de la presse, en crédits budgétaires ou en moins-values de rentrées fiscales, représente plus de 6 milliards de francs, c'est-à-dire quelque 13 p. 100 du chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de presse. Je tiens à souligner avec force que, toutes choses étant égales, c'est la France qui consent aujourd'hui l'effort le plus important de tous les pays du monde pour l'aide à la presse ou, à travers la presse, l'aide au lecteur.

Des dispositions particulières, vous le savez, ont également été prises pour permettre et même favoriser la diversification des entreprises de presse écrite par la possibilité qui leur est offerte d'accéder aux nouvelles technologies, et notamment de participer aux télévisions nouvelles.

J'entends bien ici où là les clameurs ou les gémissements de certains qui voudraient que tout fût toujours comme avant. Mais l'on n'arrête ni le temps ni l'évolution d'une société. On ne saurait échapper aux mutations de l'univers des médias, et vouloir s'y refuser serait se condamner soi-même.

Bien sûr, la politique que je présente dans sa cohérence, dans sa continuité et dans son application budgétaire pour 1986 peut être combattue. Il existe d'autres options, d'autres choix politiques que ceux que je défends. Mais, au-delà des démagogies faciles, j'appelle l'attention des responsables de presse, et singulièrement de presse écrite, sur les conséquences qui découleraient pour leurs entreprises de la mise en œuvre de certaines dispositions annoncées aujourd'hui par l'opposition de droite.

Je le disais à l'instant, la privatisation d'une ou de deux chaînes publiques de télévision aurait pour conséquence une dérégulation du marché publicitaire à laquelle nous nous sommes refusés continuellement depuis cinq ans, notamment en maintenant, en pourcentage, le prélèvement exercé par le service public.

On peut méditer, parmi bien d'autres déclarations, sur celles de M. Peyrefitte. Il sait de quoi il parle : il a été ministre de l'information. Dans un livre récent, il souhaite que la presse écrite se trouve soumise aux lois du marché, et à elles seules — ce sont ses propres termes. Cela signifie sans doute pour lui — peut-être aspire-t-il à revenir à ses anciennes fonctions — qu'aux crédits dont je viens de parler, ces six milliards représentant 13 p. 100 du chiffre d'affaires du secteur de la presse, on doit substituer les lois du marché, et elles seules !

Certes, les mécanismes d'aides doivent être revus, vous l'avez souligné monsieur Hage, et vous aussi, monsieur Forgues, nous en sommes bien conscients. Mais une révision responsable de l'ensemble des aides à la presse ne peut s'effectuer sans une étude approfondie des réalités économiques et financières de ce secteur.

Vous seriez en droit mesdames, messieurs, de me dire - M. Hage l'a fait - que j'avais le temps

Mais, pour que ces études puissent être faites de façon précise, il fallait aussi que le législateur puisse imposer aux entreprises des règles de transparence financière. La loi sur la presse a institué ces règles. Si la publication de cette loi a tant tardé, vous conviendrez que je ne suis pas responsable des lenteurs - près de une année - qui ont présidé à son examen devant les assemblées parlementaires.

Les éditeurs sont désormais tenus de répondre au questionnaire adressé chaque année par le service juridique et technique de l'information, afin qu'il soit en mesure de réaliser l'enquête statistique annuelle sur la presse. Or, mesdames, messieurs les députés, trop nombreux sont encore les dirigeants d'entreprises de presse qui ne se soumettent pas à cette règle, qui omettent de répondre. Et le silence systématique de certains a des allures de boycottage.

M. Michel Péricard. On va les mettre en prison ?

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. La loi doit s'appliquer, monsieur Péricard !

M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat. Ces manquements sont graves. Je ne peux pas m'empêcher de penser que s'ils ne veulent pas se soumettre à cette déclaration obligatoire, c'est qu'ils ont des choses à cacher. Il conviendra que la loi de la République s'applique, puisqu'elle est valable pour tous.

Vous avez fait allusion, monsieur Forgues, au rapport récent de la Cour des comptes, que le président de la commission des finances a bien voulu me communiquer dans la soirée d'hier. La Cour des comptes considère qu'une parfaite connaissance de l'influence des actuelles mesures d'aide à la presse sur la situation des entreprises est un préalable indispensable à toute réforme.

En s'engageant à ne procéder à une réforme des aides à la presse qu'après l'adoption d'un nouveau cadre législatif, le Gouvernement a précisément souhaité se donner le temps - et les moyens - de disposer des comptes de bilan et de résultat des publications. Le retard pris, je le répète, n'est pas de son fait.

Cela étant dit, je comprends que le législateur finisse par s'impatienter. C'est pourquoi j'ai tenu à rappeler l'obligation faite aux éditeurs. Nous aurons en effet besoin, pour avancer, de connaître les éléments d'information dont je viens de parler.

Naturellement, rien ne fait hésiter le Gouvernement à avancer vers la mise en place d'un dispositif d'aides dont l'efficacité serait à la mesure de l'importance de l'effort financier consenti en faveur de la presse par la collectivité. C'est la raison pour laquelle il a, sans attendre, pérennisé les deux dispositions dont je parlais tout à l'heure, car cette mesure pouvait être prise sans faire courir le moindre risque à aucune catégorie de presse, bien au contraire.

Ces deux dispositions, au demeurant, ne sont absolument pas en contradiction avec les conclusions du rapport de la Cour des comptes. La Cour conclut, en effet, sur la nécessité, premièrement, d'adapter le système actuel en se fondant sur des critères relatifs au contenu des publications, en distinguant notamment la presse d'information politique et générale des autres formes de presse, et la place respective consacrée aux pages rédactionnelles et à la publicité ; deuxièmement, d'éviter que le dispositif ne serve à couvrir de façon permanente certains surcoûts, afin que le bénéfice de l'aide revienne réellement aux lecteurs ; troisièmement, enfin, d'orienter plus systématiquement le régime des aides vers la modernisation des entreprises de presse.

Le Gouvernement au nom duquel je m'exprime n'a jamais dit autre chose (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. Vous me posez un problème, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat. J'en suis désolé !

M. le président. En vertu de l'article 56 du règlement, je dois vous donner la parole quand vous la demandez. Or vous avez déjà dépassé le temps de parole global qui vous avait été imparti par accord entre le Gouvernement et la conférence des présidents.

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Je demande le temps de parole que vous avez déjà dépassé.

M. le président. Je vous l'accorde, mais je vous prie d'être bref, sinon, nous n'en terminerons pas dans la journée !

La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Vous ne vous offusquez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, si je vous dis que je n'accepte pas d'observations de la part d'un membre du Gouvernement sur la façon dont je conçois mon rôle de rapporteur. Mais, si vous le désirez, nous pourrions en discuter après la séance, dans la cour de l'hôtel de Lassay, sous le regard de pierre de Montesquieu (*Sourires*).

A propos du débat qui nous a opposés tout à l'heure, j'observe que, à la page 12 de mon rapport écrit qui en compte cinquante-six, il est écrit : « Votre commission des affaires culturelles vous demande d'adopter ces crédits. »

Quant à la différence qui nous sépare à propos des pourcentages d'augmentation, j'ai fait figurer, toujours à la page 12, le tableau d'ensemble des ressources du service public, c'est-à-dire tout ce qui passe par le service public.

Je dispose, bien sûr, des mêmes chiffres que M. Forgues, mais je fais observer :

« A ce mouvement de privatisation des ressources correspond, bien sûr, un mouvement de privatisation des dépenses.

« En observant que plus de la moitié des ressources supplémentaires prévues pour 1986 - 1,3 milliard de francs sur 2,1 milliards de francs - ne sont pas destinées au service public, mais à des investissements dont la plupart profiteront au vaste secteur privé dont l'édification a commencé, il paraît préférable de ne plus parler seulement de budget du service public de la communication audiovisuelle, mais plutôt de montant des moyens financiers consacrés à ce secteur et transitant par les organismes du service public. »

Les chiffres que je cite sont très objectifs, il est vrai qu'à la page 38...

M. le président. Ne refaites pas votre rapport, je vous en prie : (*Sourires*).

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. ... j'aboutis à une augmentation de 6 p. 100 parce que j'établis une comparaison à structure constante et que je ne compte pas, dans les ressources destinées aux missions traditionnelles du service public, la ponction opérée pour Canal 1 - Canal 1 n'existe pas, la société n'est pas créée - les 521 millions de francs d'emprunt, 1 - 645 millions de francs prévus pour la société de commercialisation du satellite et, enfin, 400 millions de francs de recettes commerciales de T.D.F. qui ne proviennent pas du secteur public, mais du secteur privé.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat. Je ne veux pas, monsieur Hage, polémiquer sur les chiffres et j'accepte volontiers que nous refaisons nos comptes après la séance.

Le seul point sur lequel je reviendrai concerne la nature et la qualité du dialogue entre le Gouvernement et les rapporteurs. Que ce soit sous l'œil de Montesquieu ou du président Ducloux (*Sourires*), il est normal, me semble-t-il, qu'un membre du Gouvernement défendant un budget relève ce qui lui paraît être des erreurs d'appréciation ou des commentaires avec lesquels il n'est pas d'accord de la part d'un rapporteur. D'autant, je le répète, que le rapporteur de la commission au nom de laquelle vous vous exprimez aurait dû proposer aux députés de défendre ce budget et non pas présenter, comme vous l'avez fait, des pages et des pages de réquisitoire pour simplement conclure, de façon obligée, à l'adoption des crédits par la commission.

M. Georges Hage, rapporteur pour avis. Vous vous enfoncez !

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, on peut, je pense, considérer l'incident comme clos. Au demeurant, la même observation aurait pu s'appliquer sous la précédente législature à un rapporteur du budget de l'époque ! Me fais-je bien comprendre ? (*Sourires*).

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. On peut toujours changer d'idée !

M. le président. La parole est à M. Péricard.

M. Michel Péricard. Cette discussion budgétaire, monsieur le secrétaire d'Etat, a un côté funèbre, et même un côté oraison funèbre (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Vous êtes un bel officiant !

M. Michel Péricard. Chaque ministre vient ici déclamer son éloge, celui de sa politique, et veiller à ce que, à défaut des électeurs, le *Journal officiel* garde en mémoire le vibrant hommage fait par lui-même de son action.

Vous n'avez pas fait exception, monsieur le secrétaire d'Etat, mais, malgré votre talent, n'est pas Bossuet qui veut et n'importe pas la conviction celui qui croit, en disant un peu n'importe quoi comme vous l'avez fait, arriver à convaincre n'importe qui.

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Mais vous n'êtes pas n'importe qui !

M. Michel Péricard. Je me demande comment vous pouvez présenter sans rougir un budget comme celui que nous discutons et avec les enthousiasmes verbaux que j'ai cru déceler dans votre intervention.

C'est un débat véritablement surréaliste.

Je n'ai pas l'intention de passer en revue l'ensemble de votre budget. Mais prenons, par exemple, la presse. Rien de plus que l'an dernier - c'est-à-dire moins - pour le transport de la presse ! Rien de plus que l'an dernier - c'est-à-dire moins - pour l'expansion de la presse française à l'étranger ! Rien de plus que l'an dernier - c'est-à-dire moins - pour les journaux à faible capacité publicitaire ! Et la pérennisation, qui est une excellente chose, n'ajoute rien ; elle ne fait que rendre définitives des mesures qui étaient votées annuellement.

Si l'on ne me croit pas, il n'y a qu'à reprendre l'excellent rapport de M. Hage - sauf certaines de ses conclusions ! (*Rires*).

Pour les augmentations de pourcentage d'une année sur l'autre, rien ! Pas un centime de plus ! Et vous dites que la presse se porte bien, qu'elle est heureuse de ce que vous lui proposez !

J'ai un peu de mémoire, monsieur le secrétaire d'Etat, et je me souviens qu'au cours du débat sur votre loi contre la liberté de la presse, nous vous avions interpellé sur la réforme des aides à la presse, tant réclamée par la profession. Vous nous aviez alors fait valoir que nous débattions de la transparence et du pluralisme et que c'est au cours du débat budgétaire qu'il conviendrait d'étudier les aides à la presse. Eh bien ! nous examinons aujourd'hui le budget. Où est la réforme des aides à la presse ? Il n'y a rien. Parce que vous n'avez rien à proposer à la presse ! Or celle-ci attend cette réforme. Si elle est aujourd'hui en retard pour vous donner des informations, dont je n'ai d'ailleurs jamais compris en quoi elles pouvaient gêner la plupart des directeurs de journaux français, ce n'est en tout cas pas l'essentiel des préoccupations que vous devriez manifester envers elle. Vous devriez l'aider à vivre, et, pour certaines publications, à survivre.

En ce qui concerne la télévision, il faut que les professionnels d'aujourd'hui aient bien du talent pour faire les émissions qu'ils font avec les faibles moyens que vous leur accordez. Selon vous, les moyens en créations seraient en augmentation. Et vous dites cela sans rire ! Il n'y a jamais eu si peu de créations françaises dans l'audiovisuel.

Il y a un point qui n'apparaît nulle part dans votre discours, mais qui me semble résulter d'une constatation objective : les possibilités de vente à l'étranger des productions télévisuelles françaises tendent vers le zéro absolu. Il n'y a plus rien à vendre car plus rien ne se fabrique. Les créateurs sont au chômage. Et je ne pense pas qu'ils aient envie de rire lorsqu'ils constatent les budgets qui sont réellement consacrés à la création dans notre pays.

Je ne reviendrai pas sur le problème des télévisions privées. Nous avons eu l'occasion d'en discuter récemment et nous aurons prochainement l'occasion d'y revenir. Je dirai simplement que les télévisions que vous voulez faire sont aussi peu privées que vos radios décentralisées, dont je n'ai pas très bien compris en quoi elles étaient différentes de celles que

M. Guichard voulait faire. Les unes étaient d'Etat parce que c'étaient des émanations de Radio France ; les autres ne sont pas d'Etat bien que ce soient des émanations de Radio France. Mais les premières étaient baptisées par M. Guichard et les secondes par vous. La distinction est assez subtile et dépasse en tout cas mes capacités intellectuelles.

Je voudrais - au risque de me répéter, mais on ne le dira jamais assez - insister sur vos tentatives de blocage définitif du paysage audiovisuel français. Elles ne nous impressionnent pas, mais nous tenons à avertir ceux qui seraient tentés de succomber à vos trompeuses séductions. Nos mises en garde ont porté et je ne crois pas que vous obtiendrez les succès préélectoraux audiovisuels que vous escamotez en faisant surgir d'un coup de baguette magique des télévisions nouvelles et nombreuses juste avant - ô miracle ! ô coïncidence ! - le 16 mars 1986 ! Ce qui se fera ne sera pas, j'en suis persuadé, de nature à tromper longtemps les Français.

Nos projets, à nous, sont différents.

Vous avez proposé à M. Hage une règle à calcul. Sans doute parce que vous n'en avez pas besoin vous-même, ne sachant pas vous en servir ! (*Protestations sur les bancs des socialistes*). En effet, votre démonstration sur la diminution des recettes publicitaires en raison de la privatisation me laissent dans un sentiment où la consternation le dispute à la joie. Il est, d'une certaine façon, assez rassurant de voir que nous sommes si mal compris.

Nous souhaitons la coexistence d'un service public et d'entreprises privées. Pourquoi ?

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. C'est le cas !

M. Michel Péricard. Où sont les entreprises privées ?

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Nous allons précisément créer les chaînes privées de télévision !

M. Michel Péricard. Eh bien ! On verra, on les attend.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Les radios privées, c'est nous qui les avons créées ! Qu'avez-vous fait ?

M. Michel Péricard. Mais cessez de dire : « Qu'avez-vous fait ? » Pour un peu, on nous reprocherait de ne pas avoir rempli nos bibliothèques de livres avant Gutenberg ! C'est complètement ridicule ! Les choses évoluent. Voulez-vous que je rappelle ce que faisaient les ministres socialistes en 1945 ? Ils lisaient eux-mêmes les bulletins d'information (*Interruptions sur les bancs des socialistes*). J'ai connu cette époque. Cela ne paraissait pas anormal alors. Les choses étaient ainsi ; elles ont évolué. Ne répétez donc pas sans cesse : « Les télévisions privées, les télévisions privées ! » Nous ne les avons pas faites parce qu'elles n'étaient pas à faire. Aujourd'hui, elles sont à faire.

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Nous les faisons !

M. Michel Péricard. Non, vous ne les faites pas ! Les discours ne servent à rien ! Seuls comptent les faits. Vos télévisions privées, on les verra !

M. Alain Billon. Les faits, c'est ce que nous avons réalisé depuis cinq ans !

M. Michel Péricard. Selon vous, monsieur le secrétaire d'Etat, il y aurait place pour deux télévisions privées de concession de service public sans que soit déséquilibré le marché publicitaire, alors qu'une privatisation de deux chaînes du service public entraînerait un déséquilibre de celui-ci. Je comprends mal cette démonstration...

M. Bernard Schreiner. Parce qu'elle vous gêne !

M. Michel Péricard. ...qui ne repose sur aucun calcul.

Ce que nous voulons, c'est privatiser une ou deux chaînes de service public (*Interruptions sur les bancs des socialistes*).

M. Alain Billon. Une ou deux ? (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

M. Michel Péricard. Deux, peut-être. On verra. Disons deux si vous le souhaitez ! (*Interruptions sur les bancs des socialistes*).

M. Bernard Schreiner. Vous leur laissez la redevance ?

M. Michel Périscard. J'ai plus de voix, messieurs de la majorité, que vous tous réunis. Vous ne m'empêchez pas de parler !

M. Alain Billon. Vous avez le micro !

M. Michel Périscard. Plus de voix devant le micro et plus de voix devant les électeurs ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Robert André-Vivien. Très bien !

M. Bernard Schreiner. Devant les électeurs, on verra !

M. le président. Monsieur Périscard, c'est à moi qu'il incombe de présider la séance.

M. Michel Périscard. Certes, monsieur le président, mais j'ai le droit de ne pas être interrompu.

On oublie que la chaîne de service public ne fera plus appel à la publicité - cela me paraît évident et dans la logique des choses - et qu'elle disposera, grâce à la redevance, qui sera plafonnée, de moyens financiers comme jamais aucune chaîne de service public n'en a eu dans l'histoire audiovisuelle française.

Ainsi, elle pourra, dans le domaine de la création, être un exemple extraordinaire et entraîner, qu'elle le veuille ou non, les chaînes privées dans son sillage, car celles-ci ne pourront se laisser distancer.

Quant à la privatisation, qui a imaginé qu'elle se ferait brutalement ?

M. Bernard Schreiner. Certains sur les bancs de l'opposition !

M. Alain Billon. Demandez à M. Madelin !

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. M. Madelin n'est pas là !

M. Michel Périscard. A propos de M. Madelin, je vous répondrai : « Lui, c'est lui ; et moi, c'est moi ! »

M. Alain Billon. Nous en prenons acte !

M. Michel Périscard. Ce n'est un secret pour personne que, sur bien des points de détail, nous pouvons différer.

Les choses se feront par évolutions successives et non pas brutalement. Nous n'entendons pas limiter à trois chaînes le paysage audiovisuel français. Nous agissons avec modération, avec tranquillité - un mot que vous aimez. Les chaînes de télévision privées viendront s'ajouter aux chaînes de télévision qui auront été privatisées. Aucun marché, monsieur le secrétaire d'Etat, ne sera perturbé, d'autant que nous souhaitons, nous, voir la presse associée à ces réalisations - alors qu'il a fallu, sur ce point, vous extorquer votre accord, puisque vous étiez, dans un premier mouvement, totalement opposé aux entreprises multimédias.

Cela dit, il est un point qui me paraît d'une exceptionnelle gravité, et auquel vous avez fait allusion de façon trop sommaire pour que je puisse m'en contenter.

Le projet de budget de l'audiovisuel public pour 1986 prévoit une dotation de 300 millions de francs rattaché à l'établissement public T.D.F. et inscrite au regard de la mention : « Réserve destinée aux programmes éducatifs et culturels ». Bien que le bleu ne comporte aucune précision à ce sujet, il est clair - et je pense que vous le confirmerez - que cette enveloppe de 300 millions de francs est destinée à la mise en œuvre de la chaîne culturelle et éducative que vous avez annoncée à l'issue du conseil des ministres du 31 juillet 1985, qui doit être créée selon le schéma du rapport Desgraupes et qui doit occuper l'un des canaux du satellite T.D.F. lancé courant 1986.

A l'évidence, le rattachement de ces crédits à l'établissement public T.D.F. n'intervient qu'à titre conservatoire. Cette présentation, insolite, est, j'imagine, employée parce que le Gouvernement ne s'est pas encore déterminé quant à la structure d'accueil de ce programme.

Ce flou extrême est inacceptable. En effet, de la nature et des missions de l'organisme qui, en définitive, sera l'affectataire de cette enveloppe de 300 millions dépendront les contours et la teneur du futur programme destiné au premier canal du satellite français.

Rappelons ici que le projet de Pierre Desgraupes - je fus son élève et c'est un de mes honneurs - dont la qualité et l'originalité ont été saluées par l'ensemble des commentateurs, présentait la double caractéristique d'être culturel et européen. Ce second aspect, c'est-à-dire la dimension européenne du projet, qui répond si heureusement aux exigences de l'audiovisuel d'aujourd'hui et de demain et qui a suscité chez plusieurs de nos partenaires européens un intérêt extrêmement vif et des propositions concrètes de coopération, est-il toujours pris en compte par les projets du Gouvernement ?

Le projet Desgraupes va-t-il effectivement être mis en œuvre ? Dans quelles conditions ? Sous quelle forme ? Plus précisément, quelle structure juridique sera créée pour l'accueillir ? Est-il bien clair que cette structure sera tout à fait autonome et que les crédits prévus pour ce nouveau programme iront bien à la chaîne européenne et culturelle promise ?

Ces questions se posent avec d'autant plus d'acuité que si l'on souhaite voir diffuser ce programme à partir de la fin 1986, comme annoncé, il convient d'engager les opérations sans tarder, le délai d'un an étant, on le sait, inférieur à celui admis par les professionnels pour le lancement d'une chaîne de télévision digne de ce nom, et non pas pour les gadgets auxquels vous pensez.

Si je pose ces questions, c'est que j'ai quelques raisons d'imaginer que, depuis ces jours derniers, il s'est produit de sérieux et préoccupants changements dans vos intentions.

Vous devez des éclaircissements à l'Assemblée nationale. En clair, la mission de M. Desgraupes est-elle poursuivie ? Est-elle terminée ? Ou est-elle sur le point de se terminer, par exemple à la fin de ce mois ?

Je connais votre habileté, et, donc, je pourrais peut-être deviner votre réponse, mais je crains que l'avenir proche ne donne raison à mes inquiétudes.

Voilà ce que je souhaitais vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, oubliant volontairement beaucoup de choses, que mon ami Robert-André Vivien traitera tout à l'heure. Non ! J'allais oublier, mais est-il vraiment nécessaire de le dire : le groupe du rassemblement pour la République repoussera votre budget, persuadé que l'audiovisuel français pourra dans quelques mois, enfin libéré, donner aux professionnels de grandes et belles possibilités d'épanouir enfin leur talent (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Il n'y a que vous qui le croyiez !

M. le président. La parole est à M. Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous débattons aujourd'hui de votre cinquième budget. Ce sera pour nous l'occasion de tirer un bilan du considérable travail que vous avez accompli avec le Gouvernement dans ce domaine si controversé de la communication audiovisuelle.

Mais, avant de dresser ce bilan, il n'est pas inutile de rappeler dans quel état vous avez pris ce secteur. La formule qui pourrait le mieux résumer la situation d'avant 1981 serait à peu près celle-ci : « Touche pas à mon poste ! »

En effet, les gouvernements précédents n'ont vu dans la radio et la télévision qu'un lieu de pouvoir et un instrument facile de propagande.

M. Robert-André Vivien. Et vous, pas ?

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Non, monsieur Vivien !

M. Bernard Schreiner. Aucune politique globale de communication n'avait été mise en œuvre. Le service public démantelé, contrôlé, surveillé de près, ne disposait d'aucune initiative pour faire face à ces missions. Les besoins de télévision et de radio de proximité étaient ignorés. Les initiatives privées étaient réprimées, en particulier les radios locales issues du monde associatif, qui, depuis 1975, n'avaient connu comme liberté que celle octroyée par les C.R.S.

La télédistribution était interdite par les décrets de 1977, ce qui condamnait la mise en place des réseaux câblés.

La francophonie et notre rôle en Europe étaient oubliés. Les satellites n'étaient envisagés que comme des éléments nécessaires au développement des lanceurs, etc.

Le paysage audiovisuel français était, en 1981, en friche (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République*). Notre pays avait pris un retard considérable sur les pays voisins.

M. Robert-André Vivien. On aura tout entendu !

M. Bernard Schreiner. Il aura fallu attendre 1981, monsieur Vivien, avec la loi sur les radios locales privées, 1982, avec le titre IV de la loi sur la communication audiovisuelle, 1984, avec la législation sur le câble, pour voir enfin se dessiner en France une véritable politique d'extension de la communication audiovisuelle.

Il convient tout d'abord de remarquer que, à la différence de l'Italie, cette extension s'est jusqu'à présent réalisée, pour la presse écrite comme pour le cinéma, sans créer de déséquilibre entre les médias. Le souci du Gouvernement, comme du groupe socialiste, a été d'ouvrir progressivement de nouveaux espaces de liberté afin que les médias existants aient le temps de se situer et de garder la maîtrise de cette évolution.

Rappelons-nous l'exemple des radios locales privées, où les pouvoirs publics, pour tenir compte des craintes et des inquiétudes de la presse écrite, ont refusé pendant deux ans l'accès aux ressources publicitaires. Ces dernières étant ensuite autorisées, on s'est aperçu très vite que cela ne provoquait aucune catastrophe, y compris pour les journaux locaux ou régionaux.

Lors du symposium qui s'est tenu hier au palais de Chaillot, dans le cadre des cent cinquante ans de l'A.F.P., j'ai eu l'occasion, avec le responsable du journal *Libération*, M. Serge July, d'alerter les responsables de la presse écrite sur la nécessité pour eux de ne pas rester sur le quai aride que le train de l'audiovisuel français se mettait en marche.

Visiblement, la presse écrite française a peur de s'engager dans les nouveaux médias, à l'exception peut-être de la télématique. Du fait du blocage, du verrouillage de notre système de communication depuis des décennies, la presse écrite doit faire face aujourd'hui, en peu de temps, au développement simultané de la télématique, des radios locales privées, des télévisions hertziennes, des réseaux câblés. C'est beaucoup, et cela, de toute évidence, entrainera une véritable révolution de la communication, ainsi que des changements de comportements face à l'écrit.

Il est donc nécessaire que la presse écrite prenne bien compte et qu'avec l'aide des pouvoirs publics, avec l'appui des nouveaux partenaires, elle s'engage résolument dans des entreprises multimédias.

Mais le temps lui est aujourd'hui compté. Et si les responsables de la presse écrite en sont conscients, ils doivent être très inquiets des projets de l'opposition sur la dérégulation à tout-va du système audiovisuel français, dérégulation qui ne peut que compliquer leur tâche.

L'effort du Gouvernement a donc consisté à mettre en place, d'une manière progressive et maîtrisée, de nouveaux médias. Avec les radios, il n'a fait que suivre les faits. Mais avec le câble, les télévisions hertziennes, il a précédé une évolution inéluctable.

Le bilan de ces cinq années permet de dessiner un nouveau paysage audiovisuel « à la française ». C'est-à-dire tenant compte de nos habitudes cartésiennes, de notre histoire et de nos richesses culturelles.

Je voudrais insister sur quatre aspects essentiels de ce paysage, lesquels m'apparaissent irréversibles.

Premier aspect : l'importance considérable donnée à la décentralisation.

L'extension de la communication passe par les échelons locaux et régionaux. La France, par exemple, n'a pas choisi un modèle de développement du câble centralisé, contrairement à la Belgique, à l'Angleterre ou à l'Allemagne, mais un mode de développement décentralisé. Cette volonté peut avoir comme inconvénient de susciter des hésitations, des retards, mais elle a aussi l'avantage de faire naître une communication beaucoup plus responsable, de faire apparaître de nouveaux décideurs - les collectivités territoriales - de nouveaux partenaires publics et privés, et de faire prendre conscience aux élus locaux des difficultés liées à l'information et à la communication dans la mesure où ils sont confrontés au pluralisme, à la question de l'équilibre des supports et aux problèmes de responsabilité financière résultant de la gestion de réseaux et de programmes. C'est un pari, mais je pense qu'il est porteur pour l'avenir.

Dans ce cadre, le Gouvernement a su mettre en place deux structures importantes pour suivre l'évolution de ce pari : la Haute Autorité et le C.N.C.A. C'est in sujet dont nous avons beaucoup parlé lors de la discussion sur les télévisions hertziennes. Je n'y reviens pas. Mais l'existence dans notre pays d'une instance indépendante, capable d'imposer des règles du jeu acceptables par tous les partenaires de l'audiovisuel, est une des clés de la réussite de l'édifice qui a été construit depuis 1981.

Dans cette décentralisation - et vous l'avez indiqué, monsieur le secrétaire d'Etat - le service public a joué et doit continuer à jouer un rôle. Les trois heures de programme quotidien de FR 3 représentent une étape importante, mais elle n'est pas encore décisive.

Permettez-moi de regretter la non-réalisation des sociétés régionales de télévision prévues par la loi de 1982. Leur existence éviterait aujourd'hui de se poser des questions sur l'avenir de FR 3. Leur présence auprès des réseaux câblés et des télévisions locales aurait permis au service public de jouer un rôle moteur dans le développement de l'audiovisuel régional. Dans le cadre de sociétés d'économie mixte, elles auraient pu associer des partenaires divers et se renforcer des forces vives des régions. Nous sommes peut-être passés, là, à côté d'une évolution qui reste pourtant indispensable pour l'avenir.

Deuxième aspect : l'évolution des besoins du public et le développement des programmes.

L'évolution de l'audiovisuel passe par une diversification des produits offerts au public. Comme le montrent certains sondages, l'opinion ne réclame pas forcément des nouvelles télévisions « généralistes ». Selon un sondage de *France-soir Magazine*, 60 p. 100 des personnes interrogées estiment suffisant le nombre de chaînes. Des enquêtes que nous avons réalisées dans une vingtaine d'agglomérations montrent que près de 80 p. 100 de la population souhaite une télévision de proximité et que plus de la moitié de celle-ci désire des programmes thématiques : variétés, sport, documentaires, etc. Il y a là un marché considérable pour les entreprises de programmes. C'est une chance à saisir pour les éditeurs français, d'autant qu'il y a une place à conquérir sur le marché européen.

Le Gouvernement a fait un effort considérable pour aider les éditeurs français à se placer sur ces marchés. Le fonds de soutien aux industries de programme est une structure qui nous est enviable à l'étranger, de même que l'Institut de financement du cinéma et des industries culturelles. Cela est à mettre à votre crédit, monsieur le secrétaire d'Etat, et à celui du ministre de la culture.

L'annonce au Mipcom de Cannes d'initiatives d'éditeurs français dans des domaines variés a été saluée comme un événement et rejoint les projets en cours sur les deux chaînes de télévision hertzienne prévues à côté du service public : la chaîne musicale et la chaîne multivilles. Il ne faut pas tarder, monsieur le secrétaire d'Etat, à donner les assurances nécessaires aux éditeurs pour qu'ils puissent se mettre à l'ouvrage. Une décision rapide permettrait aussi à la population d'avoir, dans les mois à venir, deux télévisions nouvelles, complémentaires du service public.

Quand on s'occupe comme moi du câble, il n'y a pas de contradiction à soutenir de tels projets car la dynamique créée par l'existence de ces deux chaînes servira le développement d'autres produits de qualité. Mon collègue Jean-Jack Queyranne interviendra plus longuement sur les questions relatives aux programmes, et en particulier sur les problèmes posés par le canal prévu par M. Desgraupes.

Troisième aspect : la complémentarité des infrastructures.

On a pu vous reprocher, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir voulu mener de front une politique du câble, du satellite et de l'hertzien au sol. Certains considèrent que notre pays était et est incapable de mener une action dans les trois secteurs à la fois. Pour ma part, je pense le contraire. Mais il faut dire que souvent les commentateurs n'hésitent pas à les opposer, alors que l'exemple des pays étrangers prouve que l'hertzien et le satellite ont besoin du câble, ce dernier étant l'infrastructure de l'avenir.

Notre pays a donc eu raison de mener de front ces trois aspects d'une même politique.

Le satellite, parce qu'il permet de couvrir un immense territoire en Europe, peut donner à l'industrie française des programmes la dimension européenne qui lui est nécessaire. A

ce sujet, tout retard risque d'être préjudiciable. Aussi nous souhaiterions, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous indiquiez dans quel délai et avec qui l'exploitation du satellite T.D.F. 1 sera réalisée.

M. Alain Madelin. Ça, c'est intéressant !

M. Bernard Schreiner. Les satellites de télécommunications peuvent aussi fournir des relais d'appoint aux réseaux radiophoniques et aux chaînes thématiques. Il est difficile de comprendre les raisons qui ont pu pousser le Gouvernement à bloquer récemment les premières conventions qui ont été signées avec des sociétés de radios locales privées et avec la société de télévision de Jean-Marc Berger. D'autant que la présence de satellites étrangers dans le ciel va entraîner une compétition qui risque d'être préjudiciable à l'avenir de nos propres satellites.

Après quelques difficultés dues à la mise en place de son cadre juridique et à son lancement industriel, le câble s'installe. Hier, j'ai indiqué, dans le débat sur le budget annexe des P.T.T., qu'aucune collectivité territoriale ne s'est désistée lors de l'annonce de la création de télévisions hertziennes privées. Cela montre que les élus locaux ont très bien compris que le câble est le seul support pouvant permettre de diffuser plusieurs dizaines de chaînes, d'empêcher la profusion des antennes, de développer des services nouveaux, et ce grâce à l'interactivité de la fibre optique.

D'ici à la fin des années quatre-vingts, 9 500 000 personnes seront concernées par l'installation des réseaux câblés. Ceux-ci vont faire partie du paysage audiovisuel et, très rapidement, vont y jouer un rôle majeur. Les télévisions hertziennes au sol continueront à tenir leur rôle dans les zones rurales et assureront la transition face à la lente montée du câble.

Il est frappant de constater que, pour la première fois dans notre pays, un projet lié à la communication audiovisuelle n'a pas eu de difficultés à trouver des financements. C'est donc la preuve que le câble fait l'objet d'un véritable consensus. Cela est à mettre à votre crédit, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je souhaite, comme M. Hage, que soit maintenu le choix de la fibre optique - car c'est un choix décisif pour l'avenir - quitte à pousser davantage les machines industrielles.

Quatrième aspect : le service public, élément moteur du paysage audiovisuel.

Contrairement à ce que l'on affirme d'un côté de l'hémicycle, le nouveau paysage que nous créons n'entraîne pas l'abandon du service public. Votre projet de budget en témoigne, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais il est clair aussi que les chaînes nationales doivent poursuivre leur effort de rigueur et de modernisation, car, dans un contexte de concurrence, le problème des coûts est important. Les chaînes doivent apprendre à se battre, à affronter la concurrence. Il ne s'agit pas aujourd'hui, monsieur Hage, de refaire du service public une forteresse, car cela risquerait d'être, en fait, le dernier fortin.

M. Alain Madelin. Très bien !

M. Bernard Schreiner. Au contraire, il convient d'armer suffisamment le service public pour le rendre offensif en vue de la future bataille de la communication audiovisuelle.

L'opposition considère désormais qu'il est trop compliqué, trop aléatoire, trop risqué de lancer des télévisions privées. Apparemment, ce n'est plus intéressant. Aujourd'hui, elle ne propose rien d'autre que de privatiser deux des trois chaînes nationales - et M. Péricard nous en a apporté la confirmation tout à l'heure - pour satisfaire, sans risques, quelques gros appétits. Au paysage construit de l'audiovisuel que nous proposons ...

M. Alain Madelin. Un champ de ruines !

M. Bernard Schreiner. ... la droite oppose la privatisation, laquelle entraînera inéluctablement l'appauvrissement de notre industrie audiovisuelle et le blocage de nouvelles expériences. J'en ai fait la démonstration lors du dernier débat sur les télévisions hertziennes. Nous attendons de la part de l'opposition des réponses autres que celles que vient de nous fournir M. Péricard.

Les experts en matière de publicité indiquent que le marché publicitaire français encore disponible pour la télévision, le câble, les chaînes du satellite, approche le milliard et demi de francs. Ce marché potentiel est dû aux limitations

imposées depuis longtemps par les pouvoirs publics afin d'éviter que les télévisions ne mettent par trop en cause les autres médias et en particulier la presse écrite. Ces limitations imposées aux chaînes nationales sont toutefois compensées par les produits de la redevance, une des plus faibles d'Europe pour un nombre d'heures de programmes considérable. S'il y avait privatisation de deux chaînes de télévision, cela veut dire clairement que la redevance ne serait plus comptabilisée dans leur budget et que ce manque devrait être compensé par une ponction supplémentaire sur le marché publicitaire.

M. Alain Madelin. Vous n'avez toujours pas compris notre programme, monsieur Schreiner !

M. Bernard Schreiner. Or nous avons calculé, à partir des éléments du budget de 1984, que cette ponction dépasserait, et de loin, le milliard et demi disponible. Et même si l'on tient compte de l'argumentation de M. Péricard, ce chiffre est dépassé.

En fait, la privatisation de deux chaînes du service public assécherait complètement le marché publicitaire disponible et rendrait impossible toute autre tentative de création de télévisions nouvelles.

M. Alain Madelin. C'est faux !

M. Bernard Schreiner. Quel est l'avantage pour la France, pour les téléspectateurs dans cette opération ? Je pose la question.

Je doute fort d'ailleurs que les téléspectateurs apprécient cette conception du libéralisme qui tend à brader une télévision dont la qualité et la variété des programmes en font une des meilleures du monde.

Je doute fort également que la presse écrite apprécie une dérégulation du système actuel, car cela entraînerait pour elle un effondrement brutal du marché publicitaire.

En fait, messieurs de l'opposition, la seule alternative que vous opposiez au nouveau paysage audiovisuel que nous avons su façonner, que nous avons su faire évoluer sans dérapage, c'est de vendre au plus offrant ce qui ne vous appartient pas.

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Très juste !

M. Bernard Schreiner. Vous montrez ainsi votre manque d'imagination, votre faiblesse. Vous montrez aussi le danger que vous représentez pour l'avenir.

M. Jean-Jack Queyranne. Eh oui ! Ils veulent tout détruire !

M. Bernard Schreiner. Nous saurons le montrer dans les semaines qui viennent.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, votre bilan est positif. Vous avez toujours eu la confiance du groupe socialiste, et c'est avec satisfaction que nous voterons votre budget (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. Monsieur Madelin, je vais vous donner la parole. Mais j'aurais aimé que la présidence fût informée plus tôt de cette nouvelle permutation dans l'ordre d'inscription des orateurs de votre groupe.

La parole est à M. Madelin.

M. Alain Madelin. Voici un budget qui se trouve entre le passé et l'avenir, entre une politique et une autre.

Examinons d'abord le passé.

Vous avez hérité, c'est vrai, du monopole de l'Etat sur l'audiovisuel, mais quel usage en avez-vous fait ? Vous avez pratiqué un volontarisme culturel et politique qui vous a conduits à une politique le plus souvent incohérente - « confuse et hésitante », selon M. Hage - et parfois dangereuse pour les libertés.

Vous avez commencé par faire main-basse sur l'audiovisuel d'Etat.

M. Jean-Jack Queyranne. Vous êtes orfèvre en la matière !

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. C'est fabuleux ! Vous venez de dire que nous avons hérité du monopole !

M. Alain Madelin. N'est-ce pas *Le Matin*, quotidien peu suspect de sympathie à l'égard de l'opposition, qui, dès le 21 septembre 1981, dénonçait : « La mise au pas de l'ensemble des médias audiovisuels ? »

N'est-ce pas Georges Fillhoud qui, au congrès de Valence, dénombrait les journalistes « membres de cœur ou d'opportunité des partis de l'ancienne majorité », et qui, à propos des licenciements ou des départs qu'il avait provoqués, déclarait sans pudeur : « Pour avoir quelque peu poussé à leur départ, je confesse n'avoir aucun trouble de conscience ? »

Vous avez donné, c'est vrai, la liberté aux radios locales, mais vous l'avez fait contraints et forcés, et à moitié. Je dis « contraints et forcés », parce que, parmi les 110 propositions du candidat François Mitterrand, la proposition n° 94 stipulait : « La télévision et la radio seront décentralisées. Les radios locales pourront s'implanter librement dans le cadre du service public. » Toujours la conception tutélaire du service public !

M. Jean-Jack Queyranne. Nous les avons créées !

M. Alain Madelin. Vous avez donc légalisé les radios locales privées - lesquelles ne vous avaient pas attendus pour naître - mais en les soumettant à des obligations absurdes et irréalistes : les radios locales étaient privées de ressources publicitaires, elles devaient être exclusivement l'émanation du secteur associatif et en aucun cas l'œuvre d'entreprises commerciales, de municipalités ou d'entreprises de presse. Rapparemment, le choc des réalités a fait voler ce cadre en éclats.

Quant à la Haute Autorité, dont je ne conteste pas le principe, mais plutôt la composition, un de ses membres n'a pas hésité, lors de la nomination du P.-D.G. d'Antenne 2, à déclarer : « La Haute Autorité, dans sa majorité, n'a pas exercé ses responsabilités vis-à-vis de la nation tout entière et s'est souciee des seules instances politiques. Cela avait déjà été le cas lors de la désignation du P.-D.G. de T.F. 1, Hervé Bourges. Une fois, c'est fâcheux ; deux fois, c'est très grave ! » Bien qu'il ait violé le secret des délibérations, il n'a pas, bien évidemment, été poursuivi.

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Il ne fait plus partie de la Haute Autorité !

M. Alain Madelin. Et comme l'a écrit aussi *Le Matin*, quotidien proche du parti socialiste : « Les circonstances dans lesquelles la pression élyséenne a contribué à la nomination de M. Jean-Claude Héberlé poussent n'importe quel observateur sérieux à se demander à quoi sert la Haute Autorité ». Voilà le bilan de la Haute Autorité même si, depuis quelque temps, elle cherche à se rattraper.

Le plan câble est un plan ambitieux, mais il est incohérent. Le volontarisme étatique dont vous avez fait preuve et la défiance dont vous avez témoigné à l'égard de l'initiative privée contribuent largement aux déboires que vous rencontrez dans la mise en œuvre de ce plan câble.

Canal Plus... un gâchis !

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Pourquoi ? Expliquez-vous !

M. Alain Madelin. Canal Plus s'est révélé être un véritable gâchis.

M. Bernard Schreiner. L'expérience a réussi !

M. Alain Madelin. Si le principe d'une télévision privée n'est pas à mettre en cause - je vous rappelle qu'à une certaine époque vous étiez contre ce principe - l'affectation du réseau VHF 819 lignes à une télévision de ce type, affectation assortie d'un cahier des charges contraignant, a constitué une erreur et a conduit à une mauvaise utilisation de ce réseau. Il en est résulté des difficultés pour Canal Plus.

Mais voilà que maintenant le pouvoir se livre à des manœuvres dans le but de modifier le contrat de concession de Canal Plus. M. Rousselet, abusant de ses fonctions, cherche à s'approprier Canal Plus. Sachez que nous serons là pour dénoncer ces manœuvres !

M. Robert-André Vivion. Très bien !

M. Alain Madelin. En ce qui concerne la diffusion par satellite, les socialistes, prisonniers du service public, ont conduit une politique sur les résultats de laquelle même M. Schreiner s'interroge. Nous ne savons pas où nous en sommes en ce domaine. Qui sait d'ailleurs où vous en êtes ? Sans doute ne le savez-vous pas vous-même !

Les entraves inadmissibles que vous apportez à la liberté de réception par l'arrêté de juillet 1984 sont contraires à la Convention européenne des droits de l'homme, à nos droits

fondamentaux et aux engagements que M. Mexandeau et vous-même aviez pris ici. Je rappelle que vous subordonnez l'installation d'une antenne de réception de programmes non cryptés diffusés par satellite à une licence accordée discrétionnairement par l'administration à titre précaire et révoquable et au paiement d'une taxe. Bref, vous soumettez une liberté fondamentale à autorisation et vous l'assujettissez à l'impôt ! Décidément, vous avez de bien mauvaises habitudes ! (*Protestations sur les bancs des socialistes*).

J'ajoute que c'est profondément illégal car, et vous le savez, l'arrêté de juillet 1984 ne tient pas la route sur le plan juridique.

Le développement de la vidéo est freiné. On avait là un espace de liberté. Or la vidéo, qui correspond à la possibilité d'un libre choix réel pour le consommateur, a été entravée dans son développement. Souvenez-vous, notamment, des blocages à l'importation, des utopies quant à ce que devait faire la France, de la redevance annuelle sur les magnétoscopes.

J'ajoute à ce catalogue l'agression contre la liberté de la presse, mais cela est une autre histoire. La loi sur la presse est déjà au cimetière des lois socialistes ; c'est une des premières lois qui seraient abrogées en cas d'alternance.

Et vos projets pour l'avenir ? Ils s'inscrivent dans la même logique et ne peuvent conduire qu'à de nouveaux échecs.

Le rapport Bredin et la politique qui s'élabore en secret dans les couloirs font preuve d'un volontarisme politique et culturel contraire aux lois de l'économie. Or on ne triche pas avec les lois de l'économie et l'on ne peut pas octroyer la liberté à moitié !

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Demandez à la presse !

M. Alain Madelin. Vous vous en rendez compte aujourd'hui, au moment où vos réseaux « multivilles » semblent quelque peu en panne, au moment où M. Barre, sollicité pour la chaîne musicale, semble avoir quelques réticences. Bref, si vous pensez que l'on peut attribuer des concessions de service public en échappant aux lois de la concurrence, par une politique du secret, en faisant des tours de table entre copains et, surtout, en échappant aux lois du marché, vous aurez, là encore, des désillusions.

Ce budget n'est qu'un budget de transition entre deux politiques. Il comporte des tours de passe-passe budgétaires tendant à accroître les ressources du service public et il concrétise un certain nombre de pannes touchant quelques secteurs. Mais, peu importe ! Nous retrouvons ces tours de passe-passe dans différents rapports, sous des formes qui ne sont sans doute pas celles que j'aurais choisies moi-même. Tout est dans ces inerties, dans ces tours de passe-passe budgétaires, je le répète !

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Lesquels ?

M. Alain Madelin. Ces tours de passe-passe consistent, par exemple, à ne pas trop augmenter la redevance, mais à reporter celle-ci sur l'impôt par le biais d'une diminution de la T.V.A.

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Vous êtes contre ?

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, je vous prie de ne pas interrompre sans cesse M. Madelin.

M. Alain Madelin. Ainsi, ce qui ne sera pas demandé aux téléspectateurs sous une forme le sera aux contribuables sous une autre. Cela me paraît incontestable.

Je voudrais maintenant parler de l'avenir et m'inscrire en faux contre la caricature qui est faite des projets de l'opposition.

Nous voulons, en ce qui nous concerne, la libération de l'audiovisuel ! Nous voulons couper le cordon ombilical reliant la télévision à l'Etat ! Cela implique deux choses : il faut, d'une part, prévoir des procédures d'attribution claires des nouvelles fréquences à de nouveaux utilisateurs réellement privés, indépendants de l'Etat ; il convient, d'autre part, de désengager l'Etat du secteur public.

Il va de soi que cette libération de l'audiovisuel suppose l'élargissement de la liberté de choix des téléspectateurs. En effet, il s'agit non pas seulement de privatiser deux des trois chaînes de service public, mais aussi, et en premier lieu, d'élargir la liberté de choix des téléspectateurs...

Un député socialiste. C'est du baratin !

M. Alain Madelin. ... par un processus d'attribution clair.

Mais « privatisation » ne signifie en aucun cas « privation » : « privatisation » cela veut dire qu'il faut se donner les bases de liberté nécessaires pour élargir la liberté de choix elle-même. Il y a là une rupture de la logique qui est la vôtre, c'est vrai ! Il y a là une rupture de la logique du service public, c'est vrai ! Il y a là une rupture de la logique de la concession de service public attribuée discrétionnairement à quelques-uns. Il s'agit de rendre le consommateur - ici, le téléspectateur - seul maître de l'économie générale du système.

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Vous ne croyez même pas à ce que vous dites !

M. Alain Madelin. C'est la rupture avec le dirigisme de l'Etat...

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Et le dirigisme de Hersant ?

M. Alain Madelin. ... et c'est cette rupture-là qui, seule, représente la voie de l'avenir, la voie que l'U.D.F. et le R.P.R. se sont engagés à suivre ensemble (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. Bernard Schreiner. Un bien pauvre discours !

M. le président. La parole est à M. Mercieca.

M. Paul Mercieca. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, le budget de la communication pour 1986 cache-t-il d'autres desseins que celui d'aider à la presse écrite et de développer le service public de l'audiovisuel ? La question mérite d'être posée.

En ce qui concerne d'abord la presse écrite, l'Etat maintient seulement ses aides, il ne les augmente pas, ce qui représente un recul.

En l'absence de l'indispensable réforme des aides économiques et fiscales à la presse écrite, sur laquelle se sont pourtant engagés ce gouvernement et le précédent, la presse va continuer de périr.

La semaine dernière, l'amendement du groupe communiste tendant à abroger l'article 39 bis du code général des impôts et à créer un fonds d'aide à la modernisation de la presse écrite a été rejeté, à la demande du Gouvernement, par la majorité socialiste et par la droite.

Certes, il faut apprécier la pérennisation du fonds d'aide aux journaux à faible capacité publicitaire. Mais celui-ci ne progresse pas en volume et les journaux quotidiens régionaux ne peuvent toujours pas en bénéficier.

Le budget ne fait toujours pas droit à la demande justifiée de la presse syndicale et associative de bénéficier du taux réduit de la T.V.A. à 2,1 p. 100, alors qu'elle joue un rôle important dans la vie du pays.

Il faut également apprécier la pérennisation du taux à 4 p. 100 pour les périodiques.

Les députés communistes restent cependant persuadés que la presse écrite ne devrait pas être assujettie à la T.V.A., s'agissant d'un produit différent des autres. Elle véhicule des idées et des opinions. Elle participe à la réflexion des citoyens et donc à la vie démocratique du pays.

Nous constatons que le Gouvernement maintient dans le budget les mécanismes de concentration et d'uniformisation de la presse écrite.

Quant aux crédits alloués au service public de la radiotélévision, l'essentiel des moyens supplémentaires va être consacré à des équipements destinés au secteur privé. L'établissement public de diffusion, T.D.F., est chargé par le Gouvernement de financer prioritairement l'installation des chaînes privées de télévision, tant sur le satellite que sur le réseau hertzien.

L'avenir du plan « câble » et ses enjeux économiques et culturels à travers la fibre optique sont eux-mêmes compromis.

L'apparition des télévisions privées hertziennes va complètement bouleverser le paysage audiovisuel français, en le dérégulant.

Souvenons-nous que Canal Plus a déjà bénéficié des largesses du service public.

En 1985, c'est 40 p. 100 du budget d'investissement de T.D.F. qui a été consacré au secteur privé. Pour 1986, ce sera 55 p. 100.

Que deviennent les investissements en faveur du service public ? Ce n'est plus la priorité car le pouvoir veut des chaînes privées à tout prix, y compris en sacrifiant le service public.

Nous avons déjà exposé notre appréciation sur les télévisions privées et les raisons de notre hostilité. Je n'y reviendrai donc pas. Mais une chose est sûre : ce que recherche le Gouvernement, ce n'est pas tant l'ouverture d'un nouvel espace de liberté télévisuel, tel que l'attendent légitimement les téléspectateurs, que la mise à disposition de deux chaînes privées à vocation nationale à des fins partisans.

Les démocrates ne peuvent accepter un partage politique de la télévision entre le parti socialiste et la droite.

Pour les députés communistes, c'est l'intérêt général qui doit guider la politique audiovisuelle. Les téléspectateurs veulent plus de choix et plus de qualité, et ils ont raison.

Or il n'y aura pas de véritables télévisions locales. Celles qui se créeront subiront la loi de la concentration, de l'uniformisation, et de l'abaissement de la qualité. Ils s'agit du même phénomène que celui qui s'est produit avec l'ouverture du marché des radios locales privées à la publicité. Les radios locales associatives qui correspondaient à l'aspiration authentique des auditeurs sont en voie de disparition.

Le service public souffre de cette politique. Sa réception risque même d'être perturbée dans certaines régions.

L'augmentation massive de la publicité est un autre phénomène majeur qui compromet le service public.

Déjà, le fait que T.F.I. et Antenne 2 soient financées à près de 60 p. 100 par la publicité est particulièrement inquiétant. Chacun peut en constater le résultat : une concurrence absurde entraînant la course au taux d'écoute et, conséquences inévitables, la baisse de la qualité des programmes, l'appauvrissement et l'uniformisation de la télévision.

Ces chaînes préfigureraient-elles déjà le paysage audiovisuel livré à la concurrence sauvage et incontrôlée ? A terme, n'est-ce pas la nature des organismes du service public qui va changer ?

L'incohérence de la politique de la communication audiovisuelle n'est qu'une apparence. En effet, le choix qui s'est fait n'est pas celui de la rénovation et du renforcement du service public. Au contraire, celui-ci est peu à peu affaibli et livré aux intérêts marchands. Il n'a plus les moyens budgétaires de remplir ses missions.

Pour m'en tenir à la production, je relèverai que les crédits n'augmenteront que de 0,6 p. cent. Ce n'est pas la baisse justifiée du taux de la T.V.A. sur la redevance qui suffira à améliorer les choses. Au potentiel performant de la S.F.P. est préféré l'achat de séries identiques. Aux programmes de qualité sont préférés les programmes uniformisants, le plus souvent américains. Ainsi, c'est notre culture et notre indépendance qui sont menacées. Que restera-t-il de l'identité française dans une Europe de la communication soumise à la loi américaine ?

Les députés communistes font le choix inverse. Ils proposent de donner au service public les moyens de se moderniser, de se renforcer et d'améliorer sa qualité pour conquérir de nouveaux publics. De cette façon, le service public organisera autour de lui le paysage audiovisuel français. Cela n'exclut pas l'initiative privée, bien au contraire. D'ailleurs, celle-ci existe déjà dans le secteur de la communication, personne ne pourra le nier. La question n'est donc pas de lui ouvrir la porte.

De véritables télévisions locales doivent se développer.

Les potentialités du câble et du satellite doivent être pleinement utilisées au service de tous. Canal Plus devrait devenir une chaîne publique, tout de suite et pour tous.

Mais le service public doit être aussi démocratisé.

Il faut en cesser avec l'anticommunisme qui hante les rédactions et l'esprit des concepteurs de programmes. La télévision et la radio publiques ont besoin de débats, pas de préjugés ! C'est aux citoyens-téléspectateurs, auxquels elles s'adressent, de faire leur choix et de se forger une opinion.

Le personnel des organismes a un grand rôle à jouer pour contribuer à transformer le service public, afin que celui-ci soit encore plus au service du public et de tous les publics.

Pour conclure, je dirai que, si le budget concernant les aides à la presse est un budget en recul, le budget du service public de la radio-télévision est un budget de privatisation. C'est aussi un budget d'adaptation à la déréglementation et à la dérégulation, préparant ainsi le terrain à une France audiovisuelle privée de ses racines et de ses moyens, dans laquelle il pourrait y avoir une télévision de riches et une télévision de pauvres.

L'ensemble de ces considérations conduira le groupe communiste à voter contre ce budget.

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le secrétaire d'Etat, je me souviens de ce qu'était, naguère, la discussion des budgets de l'O.R.T.F., de la presse et de l'information : on ne parlait pas encore de « budgets de la communication ». Je me souviens des tribunes combles, où se côtoyaient directeurs de journaux, présidents de fédérations de presse, techniciens de la télévision, réalisateurs, tous ceux qui attendaient quelque chose d'un tel débat. Nous sommes quelques-uns dans cette assemblée, avec le président Duccloné et vous-même, à nous rappeler l'ardeur de tous les groupes, majorité et opposition, qui croyaient encore à la vertu d'une discussion budgétaire, au dialogue.

Ne voyant aujourd'hui, dans les tribunes, qu'un public clairsemé et quelques journalistes de service, je me demande où sont les dirigeants de presse, les représentants syndicaux des personnels de la télévision et de la radio, tous ceux qui concourent à cette œuvre merveilleuse qu'est la communication en France. Ils sont autre part car ils savent que ce n'est plus dans cette assemblée, que ce n'est plus au sein du Gouvernement dans les cénacles plus ou moins restreints des palais gouvernementaux que se prennent les décisions. Vous ne pouvez plus rien décider.

Vous avez dit énormément de choses mais vous n'avez à peu près rien fait. Vous pouvez toujours, comme M. Schreiner, nous expliquer que nous n'avions rien fait, que la télévision en couleur, ce n'est pas nous, que le procédé Secam, ce n'est pas nous. Vous pouvez toujours affirmer que vous avez tout fait : vous avez plutôt tout détruit !

Nous avons l'impression d'assister à la dernière séance, mais pas à celle d'Eddy Mitchell, nous assistons à la dernière représentation de la mauvaise pièce d'un auteur médiocre interprétée par des ringards !

M. Bernard Schreiner. Et vous, vous faites les entractes !

M. Robert-André Vivien. Oui, c'est votre dernière séance, monsieur le secrétaire d'Etat, et vous le savez !

Lorsqu'il vous a plu de dauber, tout à l'heure, je regrette de ne pas vous avoir entendu, mais l'incompétence de votre collègue Joxe a fait que, comme des centaines de milliers de Parisiens de l'est de Paris, j'ai mis une heure quinze minutes pour venir de Saint-Mandé à l'Assemblée nationale. Mais c'est un autre débat...

M. Bernard Schreiner. En effet ! Quel rapport cela a-t-il avec la présente discussion ?

M. le président. Il reste, monsieur Vivien, que le temps de parole qui vous est imparti est de dix minutes. Soyez donc prudent (*Sourires*).

M. Robert-André Vivien. Monsieur le président, je vous remercie de votre mansuétude et je décompte déjà mentalement votre interruption de mon temps de parole.

M. le président. Je m'en charge ! (*Nouveaux sourires*).

M. Robert-André Vivien. Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne voudrais pas être trop cruel, car je me doute que, pour vous, il ne doit pas être agréable de songer que vous serez peut-être parmi ceux qui représenteront l'opposition lors du prochain débat budgétaire sur la communication et que vous aurez quelque difficulté à expliquer tout ce que vous n'avez pas fait.

Mais, je n'admets pas que vous daubiez sur les propositions du R.P.R.

M. Péricard, avec son talent, a fait une démonstration éblouissante du mal que vous faisiez. Quant à M. Madelin, il a rappelé les principes de l'U.D.F. en matière de communication. Il a parlé également au nom du R.P.R., et il a bien fait

car il y a certainement plus d'unité de pensée entre les composantes de l'opposition, l'U.D.F. et le R.P.R., qu'entre les socialistes et les communistes, si j'en juge par les propos qu'a tenus M. Hage sur le Gouvernement.

M. Michel Péricard. C'est vrai !

M. Robert-André Vivien. Cela dit, j'ouvrirai une brève parenthèse : je m'étonne qu'un membre du Gouvernement se permette de faire des observations à un rapporteur qui s'exprime au nom de sa commission. Il vous appartient à vous seul, et encore, de pouvoir en faire, monsieur le président.

Je vais maintenant essayer, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous résumer en quelques phrases ce que nous voulons pour la communication.

Le respect de l'individu, vous êtes contre ? La reconnaissance de sa liberté, vous êtes contre ? La reconnaissance de sa capacité de choix, vous êtes contre ?

Mme Louise Moreau. Très bonnes questions !

M. Robert-André Vivien. Nous voulons répondre à l'aspiration des Français d'aujourd'hui de voir leurs spécificités culturelles et leurs sensibilités spécifiques reconnues, leur besoin de s'améliorer, de s'autodépasser, soutenu, et leur niveau culturel, leur sensibilité culturelle non bafoués.

Nous voulons libérer le citoyen des contraintes de choix. Nous voulons le libérer des limites culturelles, des modèles préétablis. Vous êtes contre ?

Qu'y a-t-il de drôle là-dedans ?

Nous voulons ouvrir la France à l'ère moderne, par une communication riche dans sa diversité et dans sa qualité. Nous voulons permettre aux Français d'avoir une communication qui prenne en compte leurs spécificités : ethnies, provinces, histoire, géographie. Nous reconnaissons la nécessité de libérer la communication de toute emprise étatique. Oui, nous le disons, et ne me rétorquez pas que, dans le passé, cela n'a pas été le cas.

Au sein de notre majorité, la critique existait, mais, chez vous, elle n'existe pas !

Nous voulons reconnaître l'efficacité de l'entreprise privée en matière de communication. Vous, vous ne voulez pas.

Nous souhaitons garantir les conditions d'un marché de la communication, libre, sain, concurrentiel. Je ne vois pas sur quoi vous pouvez dauber.

Il s'agit là du schéma que nous avons établi avec Michel Péricard et cinq compagnons du R.P.R. pour définir une politique de la communication telle que la veut le R.P.R. - j'engage aujourd'hui ce mouvement car ce n'est pas seulement à titre personnel que je parle.

Il me reste sans doute encore six minutes, monsieur le président...

M. le président. Non, quatre ! (*Sourires*).

M. Robert-André Vivien. Nous n'avons pas la même montre, monsieur le président, mais je me réfère à la vôtre (*Rires*).

Le budget pour 1986, ainsi que l'ont très bien dit M. Péricard et M. Madelin, est un budget dont la présentation est en trompe-l'œil. Remarquez, votre budget n'est pas le seul à être dans ce cas : cette année, tous les budgets, la première partie du projet de loi de finances comprise, sont en trompe-l'œil.

Je ne vous ferai pas le reproche de nous présenter des « bleus » électoraux car, à la veille d'une échéance électorale, c'est souvent le cas, je le reconnais. Mais vous allez tout de même un peu loin et la maladresse de l'argumentation atteint parfois le dérisoire !

Vous avez auprès de vous dix-neuf commissaires du Gouvernement qui sont des gens de qualité, et j'en connais un grand nombre. Je suppose donc que c'est votre cabinet qui doit les empêcher de bien faire leur travail, sinon vous auriez une meilleure argumentation.

Parmi les recettes, le barème de la redevance fait l'objet d'une réactualisation démagogique de 2,9 p. 100.

Par ailleurs, ainsi qu'on l'a déjà rappelé, le glissement des prix prévisionnels pour la consommation se situe à 9 p. 100, si j'ai bonne mémoire, ce qui peut laisser croire qu'il y a une volonté de compression importante des ressources d'origine parafiscale. Mais nous savons tous, nous le répétons une fois encore, qu'en réalité il n'en est rien puisque, parallèlement, le

taux de la T.V.A. est ramené de 18,6 p. 100 à 7 p. 100, ce qui procure 700 millions de recettes supplémentaires pour l'audiovisuel. Mais ces 700 millions viennent en déduction des recettes du budget général. Les chiffres sont exacts, n'est-ce pas ?

Je passerai rapidement sur les recettes publicitaires. Cependant, je conseillerai au Gouvernement, et à vous en particulier, monsieur le secrétaire d'Etat, de lire, dans le numéro du mois de juillet de la revue *Problèmes économiques*, un excellent article sur les dépenses publicitaires dans les pays d'Europe. Vous y verrez que la France n'a malheureusement pas le ruban bleu en ce domaine et que, dans les perspectives qui sont les nôtres, il serait bon d'être, comme nous le souhaitons, prudents quant aux recettes de publicité qui peuvent être investies dans les télévisions privées sans nuire à la presse écrite.

M. Bernard Schreiner. C'est juste !

M. Robert-André Vivien. Je passe, monsieur le président, pour vous être agréable, sur les comptes des différentes sociétés de programmes. Pourtant, ils ne manquent pas de piquant : T.F.1 est débiteur de 18 millions de francs mais, si j'ai bien compris, c'est en raison d'un effort de reconstitution du volume des programmes.

Cela signifie-t-il que les crédits auraient été dilapidés en 1983 ? Sur ce point, je rattacherai mon propos aux observations de M. Péricard : oui, vous ne laissez plus rien à la création : oui, vous ne laissez plus rien à la production ; non, vous ne faites pas appel à la production privée quand il le faudrait ; oui, vous avez alourdi les tâches administratives ; eh oui, vous imposez aux sociétés de programme, de télévision et de Radio France des dépenses obligatoires comme pour T.D.F. ; eh oui, vous limitez les recettes dans certains cas ; eh oui, vous imposez des augmentations d'effectifs pour caser vos amis ou des clients !

Pour être bref, j'en arrive à ce qui doit constituer ma conclusion : la poursuite des tendances néfastes. Malgré tout, il serait bon, je le crois, d'insister, comme l'a fait M. Péricard précédemment, sur les recettes commerciales. Considérons France Media International, structure issue de la loi de 1982 : c'est votre enfant, monsieur le ministre, c'est vous qui l'avez engendré ! Vous lui avez confié la mission de développer la vente à l'étranger des droits des programmes des chaînes publiques. Personnellement, membre de la commission des finances, je dois examiner les chiffres, c'est mon type d'approche. Et je suis bien obligé de vous dire que tout cela est absolument inutile !

Le ministre, le Gouvernement ont voulu une société. Or France Media International a vendu en 1984 pour un montant de 36 millions de francs de programmes, ce qui représente moins de 2 p. 100 de la production propre des chaînes, et cela moyennant une perte de 3 600 000 francs ! Au premier semestre de 1985, selon les informations que j'ai pu recueillir, c'est toujours le déficit : la société n'a réalisé, pour les six premiers mois de l'année, monsieur le secrétaire d'Etat, que 14 millions de recettes commerciales, auxquelles il convient d'ajouter 13 millions en « opérations non commerciales de coopération et d'assistance internationales ».

Cette tendance à la transformation progressive d'une société de vente en une structure d'assistance est confirmée par le projet de budget pour 1986 : 41 millions de francs de recettes commerciales et 23 millions en diffusion culturelle et commerciale assistée. En somme, F.M.I. ne parvenant pas à vendre et les sociétés de programme n'ayant pas le droit de vendre, nous risquons d'arriver bientôt à une situation ubuesque : la fermeture totale des marchés étrangers !

Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir permis de dépasser d'une minute mon temps de parole (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République*).

M. le président. La parole est à M. Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Mes chers collègues, après l'examen par notre assemblée, il y a dix jours, du projet de loi sur les télévisions locales privées, la présentation du budget de la communication et de la radio-télévision confirme l'ampleur des transformations intervenues dans l'audiovisuel depuis 1981.

Permettez-moi d'abord de dire que le groupe socialiste ne partage évidemment pas les opinions formulées par notre collègue Hage dans son rapport. Selon l'analyse de M. Hage, la

politique de communication suivie depuis quatre ans serait apparemment confuse et hésitante. Pour sa part, M. Madelin a surenchéri en la qualifiant d'incohérente. Nous, au contraire, nous pensons que cette politique s'est insérée, au cours de ces quatre années, dans le cadre d'une construction solide. En effet, il fallait bien prendre la mesure des évolutions technologiques : d'où, notamment, la législation sur les radios locales, le lancement du plan câble, et l'apparition prochaine des télévisions privées.

Certes "la montée en charge" des différents projets est parfois plus lente qu'on ne l'espérait. Le morcellement de l'appareil technique et administratif ne favorise pas les synergies quand les intérêts contradictoires et les corporatismes ne l'emportent pas ! Néanmoins, en dépit de certains blocages et des retards, somme toute limités, chaque projet a pu suivre son chemin, avec le souci constant d'harmoniser les divers éléments et d'éviter tout déséquilibre susceptible de menacer l'édifice.

Cette évolution s'est opérée dans un esprit de liberté, mais non pas d'une liberté telle que la conçoit M. Madelin, c'est-à-dire réduite à la liberté des diffuseurs. Cette dernière n'est qu'un aspect de la liberté de communication qui ne saurait se concevoir sans tenir compte dans le même temps de deux données aussi fondamentales l'une que l'autre, la possibilité pour les citoyens de choisir dans l'éventail des messages le plus large possible et la capacité de notre pays à produire des programmes variés. La liberté de communication, c'est, bien sûr, la liberté des diffuseurs, mais aussi celle des citoyens : c'est encore la liberté de produire et de créer dans l'audiovisuel. De ce point de vue, la liberté ne doit pas se conjuguer pour nous avec la médiocrité et l'uniformité.

Il s'agit là d'une voie difficile car la liberté doit s'organiser ; c'est ce qui a été réalisé au cours des quatre dernières années. Mais cette liberté ne saurait signifier, comme le propose la droite, une déréglementation sauvage. En fait, la déréglementation ne pourrait que conduire à une situation anarchique et, très vite, à une recombinaison du système audiovisuel autour de grands groupes d'intérêts financiers. La qualité de la création dans notre pays, l'indépendance et le pluralisme des programmes y perdraient sûrement.

Pourtant, c'est ce que propose la droite. Nous sommes opposés à un tel programme. Nous pensons, au contraire, et c'est la politique mise en œuvre depuis 1981, qu'il fallait ouvrir progressivement la communication audiovisuelle en rompant avec les servitudes et les blocages du monopole d'Etat. Dans ce cadre là, il convenait de maintenir également les grands équilibres, entre les différents médias et entre l'industrie des programmes et les besoins des diffuseurs, équilibrés dans la répartition des ressources. L'exercice a été réussi et, je le crois, le résultat atteint est positif. En tout cas, il montre notre souci de l'intérêt culturel et de l'intérêt national.

Les propositions avancées par la droite entraînent aussi l'abandon d'une grande partie du service public. De ce point de vue, je tiens à m'inscrire en faux contre les opinions formulées par notre collègue Hage dans son rapport. Non, le service public n'a pas vu, ces dernières années, son rôle se rétrécir ! Ce service est un atout fondamental dans notre système de communication audiovisuel. A notre avis, il doit se réformer ; il faut donc poursuivre cette réforme. En fait, depuis 1981, il a été consolidé.

A cet égard, au-delà des déclarations partisans, je tiens à apporter un témoignage, celui de l'administrateur d'Antenne 2, puisque je représente notre assemblée au sein du conseil d'administration. A considérer les résultats financiers de cette société, on s'aperçoit qu'ils sont solides. Sa programmation est de qualité. En outre, élément important mais trop souvent négligé, le personnel est d'une grande disponibilité : il manifeste un souci du service qui mérite à mon avis d'être souligné. On a pu le constater cette année dans les engagements pris pour la mise en place de la télévision du matin. En ce sens, oui, nous pouvons compter sur le personnel du service public, un service public rénové, offensif, dynamique, dont le principal objectif est d'assurer la qualité de la programmation et la satisfaction des demandes des téléspectateurs.

De ce point de vue, je soulignerai, ce qui n'a pas été suffisamment fait dans les interventions précédentes, le rétablissement de la situation financière de la société française de production, dont le bilan financier est positif au terme de l'exercice 1984. En deux ans, elle a accru sa production originale de programme si l'on en croit les chiffres cités par les

rapporteurs : 132 heures en 1982 et 203 heures en 1984, soit une augmentation de la capacité de production de plus de 50 p. 100.

Pour le service public, ainsi appelé à se moderniser, à refuser l'immobilisme et l'autarcie, à rejeter le protectionnisme frileux, comme à combattre les surenchères des corporatismes, les enjeux sont la réalisation des programmes et la décentralisation.

Dans ce domaine, les mesures annoncées et engagées en 1985 - qu'il s'agisse de la réduction du taux de T.V.A. sur la redevance, pour permettre le financement des industries de programme, en dégageant 700 millions de francs, ou de l'introduction du mécanisme de l'abri fiscal pour la production cinématographique et audiovisuelle montrent bien que notre souci, le vôtre aussi, monsieur le ministre, est de favoriser au mieux, par des mécanismes de soutien et non de production massive d'Etat, le développement d'une industrie audiovisuelle où le secteur public et le secteur privé seraient directement associés.

En ce qui concerne la décentralisation, notre collègue Schreiner a souligné précédemment qu'il faudrait peut-être aller plus loin que ce qui a déjà été engagé, afin de mieux insérer la décentralisation dans la vie culturelle régionale. Il conviendrait de faire appel de façon plus manifeste aux talents qui existent dans nos régions et en même temps, peut-être, après avoir augmenté les programmes, de mettre sur pied les structures prévues par la loi de 1982.

Le service public joue donc un rôle irremplaçable. Il doit aussi se gérer mieux, produire plus, rentabiliser ses investissements, stimuler ses activités. Cet effort de modernisation me semble actuellement en bon chemin.

Pourtant la droite se présente devant nous en proposant de démanteler, si par malheur elle revenait au pouvoir, un outil auquel les Français sont attachés.

La question a été posée sur le plan financier. Les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes. Au-delà de cette question, je reviendrai, moi, sur un aspect fondamental. Selon M. Madelin, la privatisation de deux chaînes publiques élargirait le choix des téléspectateurs. La démonstration ne nous en a pas été fournie ! Tous les téléspectateurs doivent connaître les réponses de la droite à cette question fondamentale : quel serait l'intérêt pour les téléspectateurs si demain un groupe privé, M. Hersant ou Hachette, venait à la direction d'Antenne 2 ou à la direction de T.F.1 ? Quel bénéfice les téléspectateurs pourraient-ils en tirer au niveau des programmes ou de la création ? Dans ce domaine, comme dans d'autres - je pense aux dénationalisations -, la droite cède à l'esprit de système, au vertige idéologique : elle ne veut que démanteler ce qui existe, détruire ce qui fonctionne bien, sans rien construire à la place. A mon avis, c'est une voie que refusent dans leur majorité les Français.

Pour terminer, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous poserai deux questions sur l'audiovisuel.

La première porte sur les ressources. Selon le projet de budget pour 1986, les ressources publicitaires augmentent de 11,3 p. 100. Je ne pense pas que ce soit excessif. Dans notre pays, tout le monde le constate, il existe un relatif sous-développement des investissements publicitaires sur les médias audiovisuels. La part de la publicité sur les écrans reste modeste : 21 minutes par jour sur Antenne 2, 23 minutes sur T.F.1, 8 minutes sur F.R.3. S'agissant de chaînes qui émettent, en moyenne, quotidiennement, entre huit et douze heures, on ne peut pas prétendre que la publicité envahit les programmes. Mais il faut que les écrans publicitaires soient clairement identifiés, qu'ils n'interfèrent pas avec le contenu des programmes.

De ce point de vue, permettez-moi de manifester mon inquiétude concernant une pratique qui s'est instituée à travers une émission célèbre de T.F.1, « Cocoricocohoy ». Je veux parler de la « sponsoring » des émissions. Une doctrine claire doit être établie sur ce sujet. Personnellement, et, je le crois, le groupe socialiste me rejoint sur ce plan, il me paraît indispensable d'éviter, dans l'intérêt du service public et du respect de son identité, que la publicité intervienne d'une façon ou d'une autre dans le contenu des programmes. En tout cas, je souhaite une réponse sur ce point.

Enfin, nous avons évoqué à plusieurs reprises le projet de satellite de télévision directe T.D.F.1. Nous estimons qu'un positif le fait que le service public soit présent et qu'une chaîne à caractère culturel et éducatif ait une vocation euro-

péenne. Il s'agit d'un grand projet à la dimension de l'audiovisuel de demain, qui ne peut plus être enfermé dans les frontières nationales. Ce projet est destiné à « porter » la culture française : je souhaite que vous nous apportiez toutes les assurances en ce qui concerne sa mise en œuvre au cours de l'année 1986 (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à Mme Louise Moreau.

Mme Louise Moreau. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous approchons du terme d'une législature qui aura été marquée par l'examen et l'adoption de plusieurs textes touchant au vaste domaine de la communication audiovisuelle.

Le moment étant ainsi venu d'établir un bilan de votre action, il est à craindre qu'au-delà du nombre et de la diversité des textes, votre démarche d'ensemble ne risque d'apparaître peu assurée et, pour tout dire, confuse au regard de plus d'un observateur.

Il n'est pas excessif d'affirmer, en effet, que, depuis 1981, vous n'avez cessé de lancer des projets qui tour à tour ont été modifiés, retardés ou mis en péril par des décisions ultérieures.

Sans reprendre point par point tous les aspects de votre politique et toutes les étapes qui l'ont jalonnée, il m'est assez facile d'illustrer ce propos.

Par exemple, les radios locales, dont vous tirez argument pour justifier, selon une bien jolie formule, de votre volonté d'ouvrir de « nouveaux espaces de liberté ». Mais au prix de quelles évolutions ! Et de quels retournements !

A l'origine, c'était je crois la 94^e des 110 propositions de M. François Mitterrand, ces radios devaient s'intégrer dans le cadre du service public. Puis vous avez admis qu'elles pourraient être privées, sans toutefois être autorisées à recourir à des ressources publicitaires, tout au moins avant que la loi du 1^{er} août 1984 ne vienne lever à son tour cet interdit.

Aujourd'hui, vous ne repoussez plus l'idée que pour bénéficier d'un meilleur confort d'écoute dans leur zone de couverture traditionnelle, les radios périphériques, je veux parler d'Europe 1, de R.T.L., de R.M.C. et de Sud-Radio, puissent avoir accès, elles aussi, à la F.M.

Dans le même temps, cependant, refusant une fois encore d'aller jusqu'au bout de la logique économique, vous faites obstacle à ce que les radios locales privées puissent tirer avantage des économies d'échelle en leur interdisant désormais d'être reliées entre elles par le satellite Télécom 1, solution qui leur aurait permis d'acquérir des programmes à moindres frais.

Résultat : alors que votre hostilité à la constitution de réseaux est toujours aussi hautement affirmée, il est à craindre que des réseaux clandestins ne soient en voie de se constituer, et vous donnez une nouvelle vigueur à cette autre forme de réseaux que sont les stations « franchisées ».

Les traits caractéristiques de cette politique à la fois hésitante, déconcertante, timide et ambiguë pourraient être mis en évidence de la même manière en ce qui concerne la télévision.

La quatrième chaîne a d'abord été conçue comme une chaîne de conception nouvelle, à vocation culturelle et associative, avant de devenir, avec Canal Plus, une chaîne payante, c'est-à-dire commerciale.

En outre, après avoir accordé à Canal Plus, en échange du renoncement à la publicité classique, la clause de « média le plus favorisé » - avantage particulièrement intéressant vis-à-vis du cinéma -, vous avez autorisé la commercialisation de ses émissions sous forme de parrainage par des annonceurs et vous vous apprêtez à autoriser d'ici peu les interruptions publicitaires que vous jugiez auparavant inacceptables.

Tout cela met en lumière le fait que notre paysage audiovisuel se modifie dans la confusion et sous la pression de réalités auxquelles vous ne pouvez échapper.

Quel devenir pour le plan câble ?

Une étude récente du bureau d'informations et de prévisions économiques prévoit qu'en 1990 on ne comptera qu'un million à peine d'abonnés, alors que le plan adopté par le conseil des ministres en novembre 1982 portait sur 50 milliards de francs en vingt ans pour « câbler » le territoire à raison de 1,5 million de prises en 1986, puis d'un million de prises nouvelles chaque année, pour arriver à quinze millions en 1995.

Le satellite ? Là encore, bien des zones d'ombre entourent un projet dont l'origine remonte à 1979 et qui a dû, c'est vrai, être reconsidéré du fait d'une évolution technologique rapide.

Par exemple le budget prévoit que les dépenses de construction du satellite T.D.F. 2 seront couvertes par un apport de 645 millions de francs provenant de la société de commercialisation du satellite. Or, cette société n'est pas encore créée, que je sache. On ignore même le résultat exact de la mission confiée à M. Pomonti. Dans ces conditions, comment sera financé le satellite que T.D.F. a, en temps, commandé ? Quels programmes diffusera-t-il ? Quelle sera, par ailleurs, l'utilisation des 300 millions de francs du programme éducatif et culturel ? Quel organisme, quels responsables en seront chargés ?

Autant de questions, monsieur le secrétaire d'Etat, auxquelles nous aimerions que vous apportiez réponse.

Il n'est pas étonnant, dès lors, que la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, dans son troisième rapport, écrive qu'« elle a exprimé quelquefois, ressentit plus souvent encore la nécessité d'une cohérence accrue des différentes positions prises par les acteurs de l'audiovisuel... Ce qui l'a amenée à mettre l'accent... sur l'obligation de trouver entre le service public, le câble, les nouvelles télévisions hertziennes locales ou nationales et le satellite complémentarité et compatibilité ».

On ne saurait mieux dire, ni traduire plus ouvertement la crainte que le chevauchement des initiatives mette en danger les différents projets en cours.

Je veux évoquer également les problèmes liés au recours à la publicité qui ne cesse de se développer pour assurer le financement du service public.

Il faut se rappeler d'abord que la réforme de 1982 a supprimé l'interdiction faite à F.R. 3 d'y avoir recours et qu'elle a également mis fin au plafond de 25,3 p. 100 des ressources tirées de la publicité dans le budget des sociétés de programme. Chacun sait aujourd'hui que ce seuil est dépassé et j'observe, à cet égard, que dans le projet de budget que nous examinons aujourd'hui, le chiffre avancé du plafond de ressources publicitaires, 3 302 millions de francs, est calculé sans tenir compte du versement de la taxe sur la publicité au titre du soutien aux industries de programmes. Cette taxe est de 4,5 p. 100. La véritable ressource pour les chaînes est ainsi de l'ordre de 3 450 millions de francs. Que devient, alors, le plafond annoncé de 25,3 p. 100 de ressources totales ? Il y a là un manque évident de sincérité dans la présentation des documents soumis à l'examen du Parlement.

Cette évolution est appelée à connaître de nouveaux développements.

Le principe de recours aux « sponsors » tend à se généraliser, encouragé d'ailleurs par la Haute Autorité elle-même qui juge souhaitable « l'accroissement du champ des partenaires privés, publics ou parapublics avec lesquels le service public » est appelé « à réaliser des coproductions ».

Pour ma part, je note que ce sont les sociétés de programmes dont les résultats financiers sont les plus dégradés, qui sont en première ligne dans cette évolution. Il suffisait avant-hier encore de regarder la soirée de T.F. 1 pour savoir qu'Air France, Le Printemps, La Woolmark et quelques autres s'associaient à la remise d'un certain nombre d'oscars.

Je croyais, sans doute un peu naïvement..., que de telles pratiques étaient l'apanage exclusif de télévisions commerciales dont on sait, par ailleurs, tout le mal qu'en pensent les zélés du service public.

Outre le développement de ce type de publicité que la Haute Autorité appelle pudiquement des « coproductions », et sans parler de la publicité clandestine qui connaît, elle aussi, de beaux jours, il faut également considérer que vous avez décidé d'autoriser l'accès à la publicité télévisée pour deux secteurs qui, pour l'instant, n'y avaient pas droit de cité : le tourisme et les transports aériens.

Bien sûr, vous prenez soin de procéder par étapes. C'est ainsi que, dans le souci de ne pas assécher les recettes publicitaires des quotidiens, il n'est pas prévu, pour le moment du moins, d'autoriser la publicité télévisée pour des secteurs comme la distribution, l'immobilier ou l'édition.

Quoi qu'il en soit, la tendance est assez marquée pour provoquer l'inquiétude de la presse quotidienne régionale. Particulièrement vulnérable, elle voit, une nouvelle fois, se modifier à son détriment l'équilibre actuel des investissements

publicitaires, alors qu'elle a besoin d'une situation financière assez forte pour pouvoir évoluer vers une diversification multimedias qui assure sa pérennité.

J'en viens, enfin, à la redevance, dont le principe même risque fort d'être contesté à plus ou moins long terme. Dans un pays où va fleurir la liberté d'émettre je le souhaite en tout cas et où la publicité a déjà envahi les écrans, il serait étonnant que les téléspectateurs trouvent longtemps encore légitime de payer cette taxe. Pourquoi payer ? diront ceux qui auront choisi Canal Plus, acquitté son péage et ne regarderont plus les autres chaînes. Comment imposer la taxe aux usagers de R.T.L. et des stations étrangères à nos frontières ? Et comment justifier un impôt pour capter les satellites étrangers ?

A situation nouvelle, législation nouvelle. Il faudra bien un jour ou l'autre adapter cette dernière.

Cette observation faite, j'entends mettre en lumière, en conclusion, et toujours à propos de la redevance, la confusion qui s'instaure entre le public et le privé.

En effet, la baisse du taux de T.V.A. sur la redevance de 18,6 à 7 p. 100 sera en partie compensée par le paiement, par les chaînes, d'une taxe de 4,5 p. 100 en faveur du compte de soutien au cinéma et aux industries de programmes, mesure qui appelle plusieurs remarques.

La redevance est d'abord une taxe sur une taxe. C'est aussi une taxe sur la publicité qui est un des instruments de développement économique des entreprises.

Par ailleurs, la taxe est réservée au Centre national de la cinématographie qui la redistribue, selon des mécanismes inconnus, à des œuvres audiovisuelles « agréées ». On crée ainsi un mécanisme bureaucratique de contrôle des produits audiovisuels. Sous couvert d'aide, on assujettit la création d'œuvres audiovisuelles à un visa du ministère de la culture, déjà flagrant dans les mécanismes d'agrément des œuvres pouvant bénéficier de l'abri fiscal récemment créé.

En outre, on ignore totalement la destination des coûts financiers ainsi détournés : ponction du service public vers le privé, ou vice versa.

Enfin, avant même de naître, les télévisions privées sont assujetties à une lourde taxe sur leurs ressources, sans compter les éventuels quotas imposés par les futurs cahiers des charges.

Pour ma part, je demeure convaincue que la confusion actuelle n'est pas bonne. La règle devrait être : soit service public égale argent public, égale cahier des charges fixant des obligations en matière de programmes et création ; soit c'est mon choix - télévisions privées égale publicité, égale grande liberté de programmation. Ce n'est assurément pas la voie que vous avez choisie, et je le regrette, monsieur le secrétaire d'Etat. Pour toutes ces raisons, je me vois dans l'obligation de ne pas voter ce budget (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. C'est bien dommage !

M. le président. La parole est à M. Alain Billon.

M. Alain Billon. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous l'avons répété bien souvent, la libéralisation de la communication audiovisuelle est une vaste entreprise, une des plus importantes et des plus fécondes auxquelles se sont attachés, depuis le début de la législature, les gouvernements de la gauche et la majorité qui les a soutenus. Les Français mesurent le chemin parcouru en moins de cinq ans, les transformations opérées par étapes dans le paysage audiovisuel dont la loi du 19 juillet 1982 constitue le fondement.

Deux principes ont guidé cette politique, ainsi que l'a rappelé M. Pierre Forgues : consolidation du secteur public et ouverture progressive de nouveaux espaces de liberté.

Le projet de loi portant diverses dispositions relatives à la communication audiovisuelle, récemment adopté en première lecture par l'Assemblée, va permettre de franchir une nouvelle étape en ouvrant l'espace hertzien aux télévisions privées locales. Le fort accroissement des crédits consacrés à la communication audiovisuelle, qui passeront de 11,3 milliards à 13,5 milliards de francs, va permettre à la fois de doter le service public de moyens nouveaux non négligeables et de procéder à de très importants investissements de diffusion en faveur des satellites et des futures télévisions privées.

Cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut reconnaître que les crédits mis à la disposition des institutions de la communication audiovisuelle - la Haute Autorité et le Conseil national de la communication audiovisuelle - n'augmentent que très modestement.

Bien sûr, les crédits inscrits au fascicule budgétaire des services généraux du Premier ministre portent, eux aussi, la marque de la modération des dépenses de l'Etat. Mais alors que l'activité de la Haute Autorité ne cesse de s'accroître et que le conseil national de la communication audiovisuelle voit ses compétences élargies, le budget de fonctionnement de ces deux institutions apparaît, d'ores et déjà, comme très insuffisant.

Aux termes du projet de loi autorisant les télévisions locales hertziennes privées, le C.N.C.A. exerce un contrôle *a priori* sur le plan de répartition des fréquences établi par T.D.F., et veille à ce que les conventions respectent le principe d'égalité de traitement.

On imagine mal, et M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles l'a souligné, comment ces dispositions pourraient être appliquées, avec les maigres moyens dont dispose le C.N.C.A. et qui sont quasiment reconduits pour 1986. M. le secrétaire d'Etat comprendra, j'en suis sûr, l'attachement du Parlement à la cohérence entre le projet de budget et ce projet de loi sur les télévisions privées, qui, ouvrant un nouvel espace de liberté, vise à éviter les écueils d'une libéralisation incontrôlée.

C'est bien entre deux politiques que les Français auront à choisir dans quelques mois.

La droite veut laisser libre cours à la loi du marché et à la concentration. Elle réserve ses attaques au service public qu'elle veut démanteler depuis sa conversion au « libéral-extrémisme ». Elle profère des menaces à l'encontre des opérateurs privés désireux de conclure des conventions de concession de service public avec le gouvernement actuel. Les juristes de M. Péricard sont, paraît-il, au travail, tandis que M. Madelin et M. d'Aubert veulent exclure du domaine public les fréquences hertziennes. Quelle agitation, quelle imprudence ! Quels risques les tenants de la dérégulation sauvage ne font-ils pas peser sur l'avenir de la communication en France !

Les socialistes, quant à eux, ont, depuis 1981, adopté une démarche volontariste, mais pragmatique. Ils sont soucieux de préserver les équilibres économiques fragiles en allant dans le sens d'une économie mixte de l'audiovisuel et en avançant vers l'élaboration d'une législation multimedias requise par le haut degré d'évolution de notre société.

Oui, en dépit de tous les obstacles et de toutes les obstructions, quel bilan largement positif pour la communication ! Nous, socialistes, nous voterons ce projet de budget qui consolide et complète l'œuvre décisive accomplie depuis cinq ans, dans ce domaine comme dans tant d'autres (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je limiterai mon propos à quatre sujets au cours de ces cinq minutes.

Premier sujet : la redevance. Aujourd'hui, nous devons faire face au problème de son recouvrement et à celui que posent les nombreuses exonérations non compensées par les pouvoirs publics. C'est sans doute là le problème essentiel. Nous sommes tout à fait favorables à ces exonérations pour les personnes âgées, pour les invalides ainsi que pour les hôpitaux. Mais ce qui est tout à fait anormal, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est que ce manque de 1,17 milliard n'ait pas été compensé par le budget général. Or, ces exonérations sont faites au nom du principe de la solidarité nationale. C'est donc le budget général, expression de cette solidarité, qui aurait dû en supporter la contrepartie, et non l'usager.

Deuxième sujet : Télédiffusion de France. T.D.F. s'est arrogé le monopole de la diffusion des nouvelles télévisions hertziennes - un monopole de plus ! Ce qui est inquiétant, c'est son coût de fonctionnement, que même les chaînes publiques jugent exorbitant. Les 513 millions de francs et les 519 millions de francs que T.F. 1 et Antenne 2 devront respectivement payer seront, de plus, tout à fait arbitraires puisque ce montant aura été calculé « hors marché ».

Troisième sujet : les radios décentralisées de Radio-France. Tout à l'heure, M. Billon parlait de « dérégulation sauvage ». Moi je préfère une dérégulation libérale à une régulation

politicienne, celle que vous pratiquez, monsieur le secrétaire d'Etat, et je pense à Radio-Loire-Océan, qui vient d'être créée à Nantes, avec un grand luxe de moyens, pour faire pièce à Radio Alouette, et cela à cinq mois des élections législatives. Bel exemple de détournement du service public ! Qui plus est, ces radios locales peuvent bénéficier de la publicité dite « collective » qui donne lieu à des dérapages de plus en plus nombreux. En effet, au nom de la publicité collective ce sont, maintenant des entreprises, et notamment des grandes entreprises publiques, qui utilisent le marché publicitaire local, notamment dans les endroits où existe une concurrence entre la radio de service public, déjà fortement dotée des moyens de la redevance, et les radios locales. C'est une situation parfaitement anormale et injuste. Quels sont donc, monsieur le secrétaire d'Etat, les critères précis qui permettent aux radios locales publiques de bénéficier d'une publicité qui n'a plus de collective que le nom ?

Quatrième sujet enfin : au nom de quels prix, après écartement, manipule-t-on ou devient-on les futurs acteurs de l'audiovisuel ? C'est le cas pour les utilisateurs de Télécom 1. Hier soir j'ai posé la question à votre collègue M. Mexandeau. Il a confirmé, en quelque sorte, que l'interruption de toutes les négociations était due à des raisons politiques et administratives. Il a eu l'air de dire que, sur le plan politique, ce n'était pas de son fait. Apparemment, ce doit donc être le vôtre. Il a ajouté que, sur le plan administratif, c'était effectivement le problème de la D.G.T. car on ne savait pas, compte tenu de ce que la convention de commercialisation de Télécom 1 n'était toujours pas signée, quel était l'interlocuteur compétent pour parler au nom de l'administration. Quand cesserez-vous ces pratiques parfaitement inadmissibles qui consistent, pour des raisons uniquement politiques, à priver certains acteurs de l'audiovisuel de l'accès à Télécom 1 ? Cela se fait sur le dos des contribuables car, vous le savez très bien, chaque jour où le satellite n'est pas utilisé représente une perte sèche.

C'est donc une attitude particulièrement scandaleuse qui consiste à dire : dans tel cas, un tel ne nous plaît pas : nous en choisissons un autre. C'est d'ailleurs apparemment ce qui se passe également pour le choix des intervenants pour les deux nouvelles chaînes de télévision.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques observations que je voulais présenter sur votre projet de budget que je ne voterai pas, observations auxquelles j'attends que soient apportées de vraies réponses (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la république*).

M. le président. La parole est à M. Hory, dernier orateur inscrit.

M. Jean-François Hory. En préambule, j'apporterai d'un mot le soutien des députés radicaux de gauche à M. le secrétaire d'Etat pour son projet de budget. Nous approuvons sans réserve les propos qu'il vient de tenir, tout en considérant que la libéralisation que les techniques imposent ne saurait être freinée par des barrières juridiques.

Puisque l'atmosphère de ce débat est quelque peu intime, vous me permettrez à ce propos, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous livrer une anecdote. Ma grand-mère avait coutume de me raconter que, dans son école, on lui enseignait que la ville de Langres, en Haute-Marne, abritée derrière ses remparts, était imprenable. Cela se passait en 1895, époque à laquelle, un peu partout en Europe, des gens, dans des hangars, bricolaient des avions qui allaient bientôt changer le cours de la première guerre mondiale ! Ainsi, à trop ériger de remparts juridiques, nous risquerions bien, je crois, d'être « survolés » par l'explosion des techniques qui, désormais, gouvernent l'évolution de l'audiovisuel.

Mais mon propos, aujourd'hui, sera beaucoup plus modeste. Je reviendrai simplement sur une question que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer lors de l'examen de vos précédents budgets ou des crédits du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, à savoir le projet de création à Mayotte d'un réseau fermé de télévision vidéo.

Depuis plusieurs années, en effet, je demande que soit mise à l'étude et financée la réalisation à Mayotte d'un système de télévision adapté aux problèmes particuliers de notre île. L'objectif en serait double.

D'une part, il permettrait d'apporter la contribution d'un moyen moderne de communication au développement de Mayotte en diffusant des émissions préenregistrées qui exis-

tent déjà dans les collections des ministères de l'éducation nationale ou de la coopération et dans celles des organisations internationales. Ces émissions pourraient porter sur les problèmes du développement rural, sur les questions d'hygiène, de santé, sur l'alphabétisation des adultes et, plus généralement, sur les projets propres à une micro-économie tropicale. La fonction d'une telle télévision serait capitale en l'état actuel du développement de Mayotte, que je vous invite, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous en avez le temps, à venir apprécier sur place.

D'autre part, l'utilisation de vidéocassettes permettrait d'offrir à la population mahoraise une télévision de loisir en relation directe avec la volonté d'ouverture culturelle vers l'extérieur exprimée par cette population.

Sur le plan technique, tous les spécialistes que nous avons pu interroger nous ont exposé l'extrême simplicité d'un tel dispositif, qui a d'ailleurs été réalisé depuis longtemps déjà en Polynésie, spécialement dans l'archipel des Marquises, pourtant moins peuplé que la collectivité territoriale de Mayotte.

Les collectivités locales mahoraises faisant leur affaire de la mise en place de récepteurs publics dans les villages de l'île, et peut-être d'une partie du solde de l'investissement, les sociétés de télévision intéressées n'auraient donc à faire face qu'aux nécessités de l'émission. T.D.F. et R.F.O. ont déjà décidé la réalisation d'un petit bâtiment technique pour la diffusion d'émissions de radio en F.M., installation qui pourrait également abriter l'émetteur de télévision. Le coût de cette opération serait extrêmement faible : tous les techniciens consultés l'ont confirmé.

Cependant, depuis plusieurs années, on objecte à notre demande le fait que les crédits d'investissement sont absorbés par les autres départements et territoires d'outre-mer. On y a installé la télévision partout et, maintenant, on y installe la deuxième chaîne. A raison de l'extension de la couverture télévisuelle de l'outre-mer et des produits offerts à ses habitants, on comprend aisément qu'une telle objection n'a pas de fin. S'il faut offrir à tous les départements et territoires d'outre-mer la deuxième, la troisième, puis la quatrième chaîne et - pourquoi pas ? - une cinquième, avant de réaliser l'installation que je sollicite, Mayotte n'aura jamais la télévision.

C'est pourquoi je vous demande aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat, de me dire s'il vous paraît possible : premièrement, de demander à R.F.O. et T.D.F. de réaliser sans délai l'étude, d'ailleurs légère, de faisabilité technique de ce projet ; deuxièmement, de leur demander également de chiffrer le coût financier exact de cette opération ; troisièmement, de réserver dès aujourd'hui, dans le budget de T.D.F., les sommes modiques qui sont nécessaires pour que nous ayons satisfaction en 1986.

Par avance, je vous remercie des précisions qu'il vous sera possible de me donner.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Je serai d'autant plus bref, monsieur le président, que vous m'avez laissé entendre que j'avais déjà épuisé mon temps de parole dans ma première intervention (*Sourires*).

M. le président. Serait-ce que je ne parle pas pour rien ? (*Nouveaux sourires*).

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Je voudrais cependant ne pas laisser sans réponse les propos de M. Péricard sur la prétendue diminution de la production originale.

D'abord, il sait aussi bien que moi, ayant été longtemps professionnel, que lorsqu'on parle de production originale, il ne s'agit pas seulement des fictions, mais de l'ensemble des émissions réalisées par les sociétés françaises de programme, y compris les magazines, les variétés, les sports, bref toutes les émissions ayant un caractère créatif. Songez, par exemple, au développement des retransmissions sportives par rapport à ce qui se faisait il y a dix ou quinze ans.

M. François d'Aubert. Ce n'est pas vraiment de la création !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Pour s'en tenir strictement à la fiction, monsieur Péricard, vous avez fourni une fausse information. Voici les chiffres exacts : en 1982, la production de fictions a été de 404 heures et cinq minutes ; en 1983, de 436 heures et dix minutes, et, en 1984, de 496 heures et cinq minutes.

Monsieur Bernard Schreiner, vous m'avez interrogé sur l'exploitation du système de satellites T.D.F. 1 et T.D.F. 2, de même que M. Péricard et Mme Moreau. Faisons donc le point.

La construction du premier satellite T.D.F. 1 s'achève ; il sera opérationnel fin 1986, début 1987. La mise en fabrication du second satellite, T.D.F. 2, a été lancée et les premières commandes industrielles ont été passées. Pour terminer T.D.F. 1 et entamer la fabrication de T.D.F. 2, les crédits nécessaires sont inscrits au projet de budget.

Je rappelle que le financement de cette opération est assuré classiquement, moitié par prélèvement sur la redevance, moitié sur emprunts contractés par T.D.F.

Des négociations sont en cours avec les utilisateurs éventuels de ces canaux. Elles ne sont pas suffisamment avancées pour qu'il me soit possible d'en dire plus. C'est donc ultérieurement que pourront être tirées les conclusions de ces investigations et que sera constituée la société d'exploitation du satellite, dont le capital a déjà été esquissé et serait partagé entre des capitaux publics et des capitaux privés. Cette société qui devrait être mise en place dans les prochaines semaines sera chargée de procéder à l'exploitation et de finaliser les accords avec les locataires de canaux.

Parmi ces utilisateurs figurera naturellement, sous une forme qui n'est pas encore totalement déterminée, le service public avec un programme de caractère éducatif et culturel. Cette question m'a été posée notamment par M. Péricard qui, cette fois-ci, avait tout compris puisque ma réponse est exactement conforme à ce qu'il demandait. Cependant, il n'y avait aucune raison de s'interroger le moins du monde à cet égard, puisque chacun le sait, c'est le Gouvernement qui, tout ensemble, a lancé ce projet de programme éducatif et culturel, qui a défini sa vocation européenne, qui a chargé Pierre Desgraupes d'une mission d'exploration et de proposition et qui réserve, dans les crédits qu'il vous soumet, la somme de 300 millions pour réaliser ce programme. Franchement, il faut avoir l'esprit tortueux pour ne pas croire à une réalité qui s'inscrit selon le cheminement que je viens ainsi de rappeler.

Quant à la question que vous m'avez posée, monsieur Schreiner, à propos de l'utilisation pour la transmission de sons et d'images des satellites de télécommunications, notamment de Télécom 1, je vous renvoie au débat qui a eu lieu ici même dans la soirée d'hier, débat au cours duquel, mon collègue Louis Mexandeau a déclaré, selon la version abrégée du compte rendu analytique, et après avoir souligné que la transmission de signaux radio ou télévision n'était pas la vocation principale de ces satellites : « Des accords ont même été signés, mais j'ai demandé que l'on suspende les négociations en cours en attendant que l'on ait décidé quel serait l'organe contractant. En tout état de cause, ce sera le service public qui signera, la D.G.T. ou l'une de ses filiales. » Il s'agit en l'occurrence de France Câbles Radio. « Alors, poursuit M. Louis Mexandeau, qu'on nous épargne les procès d'intention : va-t-on soupçonner notre gouvernement, qui a libéré l'audiovisuel, de s'opposer à une utilisation maximale des satellites ? Face à la concurrence internationale, la commercialisation est un impératif. » Voilà la réponse que vous attendiez.

M. Bernard Schreiner. Très bien !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Quant à vous, monsieur d'Aubert, je trouve que vous y allez un peu fort ! Vous m'avez interpellé de la tribune, faisant comme si M. Mexandeau vous avait indiqué hier, que s'il y avait une opposition à ce projet, elle était de caractère politique et qu'elle n'était pas de son fait. Et vous en avez déduit aussitôt : « Puisque ce n'est pas M. Mexandeau, c'est donc vous, monsieur Fillioud ! »

M. François d'Aubert. Evidemment !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Vous avez le droit de penser que je suis à l'origine de cette opposition, bien que ce soit faux. Mais que vous mettiez cette déclaration hypocritement, voire mensongèrement, dans la bouche de M. Mexandeau, je trouve cela un peu fort. En effet, si je me reporte à nouveau au compte rendu analytique de la séance d'hier soir, je constate pour ma part - coïncidence ! - que c'est M. d'Aubert qui parle à M. Mexandeau. Et de qui parle-t-il ? De moi ! Pour dire que c'est à mon niveau que se situe le nœud politique. Je cite : « Enfin, il est de notoriété publique qu'un de vos collègues du Gouvernement a demandé que l'on inter-

rompte les négociations en cours avec les sociétés de télévisions désireuses d'utiliser Telexon F. Quelle est la politique exacte de la D.G.T. ? Les négociations engagées seront-elles reprises ? M. Fillioud demeure-t-il isolé et êtes-vous, pour votre part, favorable à une commercialisation plus efficace du satellite. ? »

« Convenez, encore une fois, que vous y allez un peu fort dans la polémique politique ! Vous avez l'entière responsabilité du choix de vos arguments, mais ne les mettez pas dans la bouche d'un de mes collègues du Gouvernement ! »

M. François d'Aubert. Alors, si ce n'est pas vous, c'est M. Mexandeau !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. J'ai entendu M. Madelin répéter vingt fois la même chose. Un peu moins de vingt fois, je lui ai répondu de même. Il a le droit d'aimer se répéter. J'ai bien celui de ne pas vouloir rabâcher.

Monsieur Mercier, je crois avoir répondu pour l'essentiel à vos interrogations en analysant à la tribune le rapport de la commission des affaires culturelles. La coïncidence voulant que les questions et les commentaires aient été à peu près les mêmes dans ce rapport et dans votre intervention.

Rassurez-vous, monsieur Vivien, si les professionnels assistent aujourd'hui moins nombreux au débat budgétaire concernant la radio et la télévision, c'est qu'ils sont beaucoup moins inquiets que lorsque vos amis étaient au Gouvernement.

M. Robert-André Vivien. Quel sens de l'humour pour expliquer que pas un seul n'ait daigné venir !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Ils avaient peur alors, et je les comprends, de voir remettre en cause à chaque instant leurs conditions de travail et l'existence même de leur instrument de travail.

M. Michel Péricard. Ils ne craignent rien !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Entre nous, d'ailleurs, s'ils avaient été nombreux à vous entendre, vous, monsieur Péricard, vous, monsieur Vivien, vous, monsieur d'Aubert, et les autres, ils auraient eu de quoi appréhender votre retour au pouvoir.

Fant que c'est nous qui y sommes, voyez-vous, ils peuvent travailler tranquilles. Ils savent qu'il ne sera pas porté atteinte aux facilités que leur accorde la nation pour exercer leur talent.

A propos de la sponsorship, qui a retenu l'attention de M. Queyranne et de Mme Moreau, il est vrai que l'on peut et que l'on doit s'interroger sur les pratiques qui ont commencé à se répandre. Aussi suis-je décidé, sans m'opposer à la sponsorship et au parrainage, à fixer une réglementation de manière à éviter les abus qui peuvent toujours résulter de l'imprécision des textes. Je me propose d'inscrire ces règles dans la prochaine publication annuelle des cahiers des charges et de les porter à la connaissance des responsables avant même cette publication.

Mes services ont déjà entrepris, en concertation avec la Haute Autorité de la communication audiovisuelle et le C.N.C.A., les consultations nécessaires pour fixer le droit en la matière. J'indique les principales orientations que nous avons retenues. Serait seulement autorisée, comme gage de la présence du parrain, la citation au générique de début et, le cas échéant, de fin. Seraient fixées des règles concernant la transparence des contrats et l'égalité d'accès des entreprises au parrainage. On n'écarte pas l'idée que la R.F.P. ait à intervenir dans les contrats. Toute procédure de parrainage serait naturellement exclue des émissions d'information en général et pas seulement des journaux télévisés. Enfin, la maîtrise complète des programmes resterait à la société de programme, seule responsable de l'édition.

M. Michel Péricard. Il y a un sponsor dans l'information télévisée : c'est le Gouvernement !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Sur le plan cable, je renvoie Mme Moreau aux explications fournies hier par mon collègue Louis Mexandeau.

S'agissant de la détermination du pourcentage représenté par la publicité dans l'ensemble des ressources, je vous rappelle que le mode de calcul à toujours été le même depuis l'introduction de la publicité en 1968. Quant à la question de savoir s'il faut calculer hors taxes ou toutes taxes incluses, cela ne change strictement rien au résultat final...

M. Robert-André Vivien. Mais si !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. ... à condition, bien sûr, que l'on procède de même - c'est-à-dire avec ou sans taxes - au dénominateur et au numérateur. Je ne suis pas très mathématicien, mais je suis à peu près sûr de mon fait.

Quant aux observations faites sur le thème : « à service public, fonds publics ; à entreprise privée, fonds privés » ; elles s'inspirent d'un slogan lancé, à mon avis, de façon imprudente, il y a quelque temps déjà, par certaines organisations patronales de presse. En le reprenant, Mme Moreau fait preuve de la même imprudence. En tout cas, ceux qui l'ont lancé devraient se méfier qu'on ne les prenne au mot, M. Peyrefitte par exemple, et que, dans un accès de libéralisme, on n'affecte à d'autres fins les 6 milliards de fonds publics dont bénéficie la presse et qui représentent 13 p. 100 de son chiffre d'affaires.

J'ai bien entendu, monsieur Billon, les remarques que vous avez formulées aujourd'hui, et que vous aviez déjà émises en tant que rapporteur du projet de loi sur les télévisions hertziennes, en ce qui concerne les moyens de la Haute Autorité et du Conseil national. Il me paraîtrait en effet logique que le législateur, décidant d'attribuer des compétences et des charges supplémentaires à ces deux organismes, leur délègue les moyens de financement correspondants. Je pense donc que, du côté du Gouvernement comme du côté de l'Assemblée nationale, cette logique prévaudra dès que l'on saura en quoi consisteront ces compétences et ces charges nouvelles.

Enfin, monsieur Hory, je comprends votre impatience. Comprenez, vous aussi, que le programme de développement de l'audiovisuel public dans l'ensemble de l'outre-mer ne peut se faire que de façon progressive. J'en ai rappelé le calendrier. Soyez assuré que le territoire de Mayotte ne sera pas oublié.

Comme vous l'avez dit vous-même, des opérations ont déjà été engagées. J'ai demandé à mes services que l'on presse un peu le pas, du moins, pour l'immédiat, qu'on me fasse le point sur cette affaire. Les études déjà conduites plaident pour le choix d'une technique allégée. Vous savez mieux que moi que la difficulté, à Mayotte, tient à la dispersion de l'habitat et à la topographie. Par conséquent, on ne peut guère retenir, pour l'instant, que le procédé de distribution locale de cassettes avec un émetteur dont le lieu d'implantation a déjà été repéré et qui serait situé à Mamutsu.

Actuellement, T.D.F. et R.F.O. étudient les conditions de faisabilité. J'ai examiné d'un peu plus près les données financières avec ces deux organismes : il semble que l'on pourrait donner une suite assez rapide à ce projet dont je conçois toute l'importance.

Je vous suggère d'user de votre influence auprès des pouvoirs locaux pour qu'ils consentent une participation à cet ensemble. Cela hâterait sans doute l'opération.

Je vous remercie, monsieur le président.

M. le président. Les crédits du secrétariat d'Etat chargé des techniques de la communication, qui sont inclus dans les crédits inscrits à la ligne - « Services du Premier ministre I. Services généraux » - seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère des droits de la femme.

J'appelle maintenant les lignes 54 et 55 de l'état E concernant la radiotélévision.

ETAT E

Tableau des taxes parafiscales dont la perception est autorisée en 1986

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et au décret n° 80-854 du 30 octobre 1980)

LIGNES		NATURE DE LA TAXE	ORGANISMES BENEFICIAIRES ou objet	TAUX ET ASSIETTE	TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES	PRODUIT pour l'année 1985 ou la campagne 1984-1985 (en francs)	EVALUATION pour l'année 1986 ou la campagne 1985-1986 (en francs)
Nomen- clature 1985	Nomen- clature 1986						
Services du Premier ministre							
52	54	Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision et des appareils d'enregistrement et de reproduction des images et du son en télévision	Compte spécial du Trésor institué par l'article 33 de la loi de finances pour 1975	Redevance perçue annuellement 356 F pour les appareils récepteurs « noir et blanc » 541 F pour les appareils récepteurs « couleur » 559 F pour les appareils d'enregistrement et de reproduction Ces taux sont affectés de coefficients pour la détermination des redevances annuelles dues pour les appareils installés dans les débits de boisson ou dans les salles d'audition ou de spectacle dont l'entrée est payante	Lois n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et n° 82-1126 du 29 décembre 1982 portant loi de finances pour 1983 Décrets n° 72-509 du 22 juin 1972, 74-1131 du 30 décembre 1974, 82-971 du 17 novembre 1982, 82-1160 du 29 décembre 1982, 83-1187 du 29 décembre 1983, 84-705 du 17 juillet 1984 et 84-1214 du 28 décembre 1984	8 074 417 000	8 434 490 000
53	55	Taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée	Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale	Taxe assise sur le produit des activités des régies publicitaires	Lois n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et n° 84-742 du 1 ^{er} août 1984 modifiant la loi du 29 juillet 1982 Décrets n° 84-1062 du 1 ^{er} décembre 1984 et 84-1181 du 27 décembre 1984	77 000 000	78 000 000

Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix la ligne 54 de l'état E.
(La ligne 54 de l'état E est adoptée).

M. le président Je mets aux voix la ligne 55 de l'état E.
(La ligne 55 de l'état E est adoptée).

M. le président. Le vote sur l'article 45 et les autres lignes de l'état E interviendra lors de l'examen des dispositions concernant les taxes parafiscales.

Article 50

M. le président. J'appelle enfin l'article 50 rattaché aux crédits du secrétariat d'Etat chargé des techniques de la communication.

« Art. 50. - Est approuvée pour l'exercice 1986 la répartition suivante du produit de la taxe, dénommée redevance pour droit d'usage, affectée aux organismes du service public de la communication audiovisuelle sur la base d'un montant estimé d'encaissement de 7 498 millions de francs hors T.V.A. :

	Millions de francs
« Télédiffusion de France.....	656
« Radio France.....	1 781
« Télévision française 1.....	877,7
« Antenne 2.....	894,5
« France régions 3.....	2 165,3
« Société de radiodiffusion et de télévision française d'outre-mer.....	553,1
« Société française de production et de création audiovisuelles.....	86,8
« Institut national de la communication audiovisuelle.....	121
« Radio France internationale.....	347,6
« France Média International.....	15
Total.....	7 458

« Est approuvé pour l'exercice 1986 le produit attendu des recettes provenant de la publicité de marques à la télévision pour un montant de 3 302 millions de francs hors taxes. »

Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix l'article 50.
(L'article 50 est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication, et des lignes 54 et 55 de l'état E annexé à l'article 45 ainsi que de l'article 50, concernant la radiotélévision.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Recherche et Technologie :

Annexe n° 30. - M. Michel Charzat, rapporteur spécial ; avis n° 2988, tome XI, de M. Jean-Pierre Sueur, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2952, tome XII, de M. Robert Chapuis, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale.

LOUIS JEAN.